GEORGES DUPRÉ
Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

Le commerce entre sociétés lignagères : les Nzabi dans la traite à la fin du XIXe siècle (Gabon-Congo)*

Les Nzabi, évalués à 60 000, se répartissent actuellement sur un vaste territoire (32 000 km²) de part et d'autre de la frontière Gabon-Congo. Cet habitat, qui est au cœur du massif Du Chaillu, est pour l'essentiel le domaine de la grande forêt équatoriale. Occupant une position centrale entre le Niari et l'Ogooué, les Nzabi côtoient un grand nombre de populations. A l'ouest, en allant du nord au sud-ouest, ils sont les voisins des Wandji, Pubi, Asango, Akélé, Tsogho et Punu. A l'est, ils rencontrent successivement, du nord au sud, les Duma, Ngomo, Shamaï, Kota, Wumbu, Akaniki et Téké-Tsaayi. Enfin, au sud, ils sont en contact sur la moyenne Louessé et la moyenne Nyanga avec les Punu et les Tsaangi.

Le système de production est axé autour des deux branches dominantes de la chasse au filet et d'une agriculture itinérante. Le type d'organisation sociale qui prévaut chez les Nzabi peut les faire ranger de façon globale parmi les sociétés lignagères. Le pouvoir ne fait pas l'objet de chefferie ; il est détenu par les aînés dans leur ensemble, et exercé sur les femmes et les cadets.

Les Nzabi, du fait de leur grande dispersion, comportent plusieurs groupes régionaux : les Ngugela, les Pèti, les Nzèbi, les Miyongo, etc. Par ailleurs, on y rencontre deux tribus : les Tsengi autrefois métallurgistes, au nord-est de l'habitat, et les Nzabi *stricto sensu*, numériquement plus importants.

I. — La traite

C'est par le terme de traite que sera désigné le commerce précolonial qui à partir des côtes pénétrait dans l'intérieur jusque vers les populations productrices. Ce commerce donnait lieu à une circulation de marchandises européennes vers l'intérieur et de produits locaux vers la côte,

* Cet article est extrait d'un travail d'ensemble sur les Nzabi de la République Populaire du Congo portant sur l'anthropologie économique et politique.

mettant en jeu une suite d'ethnies qui se relayaient les unes les autres entre les producteurs et les commerçants européens. Cette terminologie n'est pas en accord avec celle que préconise H. Brunschwig puisque, d'après les définitions qu'il propose pour le commerce de l'Europe avec les pays d'outre-mer, c'est plutôt le terme de troque qui devrait être employé ; la troque étant « tout système d'échange commercial entre l'Europe et les côtes africaines au cours de la période libérale du XIXe siècle » [**11**, p. 341]. La principale difficulté à suivre cette terminologie tient à ce que la distinction entre troque et traite repose sur des caractères qui ne concernent que le côté européen de l'échange ; à l'incertitude de la troque est opposée la stabilité de la traite quant aux lieux, aux produits, aux monnaies de compte et à l'organisation commerciale. Ces définitions, par faute d'une documentation suffisante sur les circuits commerciaux proprement africains, demeurent extérieures à ce qui est étudié ici, à savoir le système des rapports interethniques auxquels ce commerce donnait lieu.

Il se trouve, par ailleurs, que le commerce précolonial est, pour des raisons tenant aux limites de la documentation écrite et de la mémoire sociale, celui de la deuxième moitié du XIXe siècle. Ce commerce avait pour objet des produits de l'agriculture ou de la cueillette, mais aussi des esclaves. Il serait difficile de parler, comme le veut un usage bien établi, de traite des esclaves et de troque de l'ivoire ou du caoutchouc, alors que les esclaves, l'ivoire et le caoutchouc étaient véhiculés par les mêmes chaînes d'échanges interethniques. La suppression de l'esclavage et le remplacement des hommes par des produits de traite ne changea fondamentalement ni les partenaires de l'échange ni les rapports entre les populations qui participaient à ce commerce. D'ailleurs H. Brunschwig fait à juste titre remarquer que « lorsque les produits de traite apparurent dans les régions où la contrebande esclavagiste sévissait encore, ce furent les mêmes courtiers noirs — un roi du Dahomey, un roitelet du Gabon, etc. — qui se livrèrent au nouveau commerce sans abandonner l'ancien » [**11**, p. 342]. C'est ce qui se produisit aussi dans le commerce de l'Ogooué et du Niari forestier.

Enfin la traite s'oppose au système concessionnaire qui lui succéda et avec lequel commença la période coloniale. Ce système, mis en place d'abord dans l'Afrique de l'Ouest avec la création par Goldie en 1882 de l'United African Company, fut préconisé par Brazza et se développa au Congo et au Gabon à partir de 1898 et 1899, dates des décrets portant création des compagnies concessionnaires et définissant leurs statuts et attributions. Le système concessionnaire entra en lutte avec la traite dont il différait profondément par le monopole du commerce accordé aux sociétés concessionnaires et par l'implantation dans l'intérieur des terres d'un appareil administratif colonial.

II. — La vision marchande de la traite

Le système de la traite mettait en relation les sociétés africaines avec les marchands européens. Il s'agissait pour l'Europe d'une activité purement économique qui trouvait sa justification et sa raison d'être dans les profits substantiels retirés de l'échange de marchandises contre les produits de la chasse, de la cueillette et de l'agriculture. Par la traite, les sociétés africaines acquéraient des produits manufacturés qu'elles n'étaient pas en mesure de produire, introduisant ainsi en leur sein des biens rares. Il importait alors pour elles, afin de se maintenir dans une relative intégrité, de contrôler ces nouvelles raretés, tout comme elles contrôlaient les raretés qui tenaient à leur propre système de production. Aussi la traite, qui se présentait du côté européen comme une activité purement économique, mettait directement en jeu le système politique des sociétés africaines et les mécanismes par lesquels ce système s'assurait le contrôle de l'économie.

Cette double réalité de la traite, mettant en relation l'économie des sociétés capitalistes avec les systèmes politiques des sociétés africaines, pose le problème de l'utilisation conjointe des documents écrits de sources européennes et des informations orales recueillies localement. Ce problème qui apparaît, ainsi qu'on vient de le voir, dès qu'il s'agit de trouver un terme pour désigner les échanges entre l'Europe et l'Afrique, se fait beaucoup plus aigu lorsqu'on passe à l'interprétation des documents écrits.

Tous les observateurs européens — qu'ils aient été commerçants, savants ou missionnaires — ne donnent de la traite qu'une vision marchande et globale axée essentiellement sur l'échange. Leurs descriptions concernent les taux d'échange, la nature des biens échangés, les courants d'échange, la fiabilité des partenaires commerciaux, alors que rien ou presque ne concerne les mécanismes par lesquels les biens échangés sont produits et contrôlés.

La vision marchande est centrée sur le taux d'échange et sur sa diminution progressive en allant de la côte à l'intérieur. Après Du Chaillu, M. Kingsley avait remarqué :

> « Dans les tribus telles que les Adoumas, les détenteurs de marchandises partent en voyage parmi les nombreuses tribus de la brousse et payent à leur tour à leurs partenaires d'échange, si bien que lorsque les marchandises atteignent les derniers producteurs, il n'en reste plus qu'une toute petite partie et leur prix est devenu nécessairement plus élevé. Mais il serait absurde qu'un voyageur blanc, à supposer qu'il arrive au terme d'une voie commerciale, dénonce avec vigueur le faible prix que le collecteur (souvent faussement appelé producteur) reçoit pour ses produits comparé au prix qu'ils atteignent en Europe. Car avant même qu'ils arrivent aux factoreries de la côte, ces produits doivent faire vivre toute une série de commerçants » [**26**, pp. 254-255].

Brazza à son tour note chez les Fang Makey : « Les marchandises reçues en échange prennent le même chemin en sens inverse, mais elles

diminuent tellement de main en main, qu'à peine le premier expéditeur, après un an d'attente, reçoit quelques bribes de ce que le commerçant a donné au dernier commissionnaire » [**12**, p. 129]. De même L. Guiral indique à propos des commerçants : « Bien qu'ils payent très cher les marchandises des factoreries, ils feraient rapidement fortune grâce au bas prix des produits qu'ils achètent sur place chez les peuples du Haut-Ogooué ou du Haut-Ngounié » [**22**, p. 17].

Il existe une dissymétrie entre la circulation et la répartition des produits et celles des marchandises. Alors que les produits, résultant de l'activité d'une minorité de peuples de l'intérieur, atteignent dans leur totalité les marchands européens, les marchandises sont réparties entre tous ceux qui participent à la traite : courtiers, commerçants et producteurs. De ce fait, le flux de marchandises diminue d'ethnie en ethnie pour devenir extrêmement réduit chez les producteurs, là où il est précisément confronté à une grande quantité de produits locaux. Il s'ensuit que les producteurs doivent donner une grande quantité de leur production pour ne recevoir en échange que peu de marchandises.

Aussi les producteurs de l'intérieur sont-ils décrits par les observateurs européens comme nécessairement acculés, pour acquérir des marchandises, à vendre des esclaves ; d'où l'appellation, qui a fait fortune, de « peuples-réservoirs ».

L'approche globale des observateurs européens aboutit à classer les différentes populations qui participent à la traite selon un gradient économique duquel on serait tenté de conclure à une cascade de dominations de la côte à l'intérieur, des intermédiaires côtiers aux peuples commerçants et de ceux-ci aux producteurs. Et cela d'autant plus que les commerçants et les producteurs de l'intérieur étaient, dans la généralité des cas, organisés sur le mode segmentaire et n'avaient qu'un système politique diffus à opposer au pouvoir relativement centralisé des peuples côtiers. En fait, ce classement n'établit que des supériorités ou des hiérarchies entre les différentes populations qui participent à la traite, c'est-à-dire des rapports quantitatifs ou qualitatifs qui peuvent servir de base à l'établissement de processus de domination, mais qui ne les impliquent pas nécessairement.

Aussi pour se dégager de l'approche globale et marchande de la traite, tout en utilisant les informations qu'elle apporte, et pour définir l'impact de la traite sur une société donnée, il faut savoir quel rôle elle y jouait. Il faut ensuite connaître la destination des biens qui y étaient introduits et les répercussions de cette introduction sur la structure sociale. De même, il faut connaître la nature et les modalités de production des biens qui en sortaient. A ces conditions seulement on sera en mesure d'évaluer les répercussions de la traite sur une ethnie, c'est-à-dire de savoir quelles parties de la formation sociale ont été mises en jeu par la traite et de quelle façon celle-ci les a modifiées.

La réalité africaine de la traite, pour être comprise, doit être conçue comme un système complexe politico-économique mettant en rapport les

systèmes politiques des ethnies ou des groupes d'ethnies avec leur rôle dans les échanges et avec leur propre système de production. A l'intérieur de ce système, la situation d'une ethnie doit être définie par la plus ou moins grande dépendance imposée aux différentes reproductions : reproduction du pouvoir politique, reproduction physique, reproduction démographique qui concourent à la reproduction globale de sa formation sociale et lui confèrent son dynamisme interne. Il est impossible, si l'on veut se tenir en dehors des reconstructions hypothétiques, de décrire la façon dont le système s'est mis en place. Ce qu'on peut décrire, c'est son fonctionnement tel qu'il est connu par les documents écrits et la tradition orale. Si l'on n'est pas en mesure de décrire de façon satisfaisante la genèse du système, on connaît assez bien, par contre, un certain nombre de cas où le système, à la suite de circonstances diverses, a été localement détruit. Ainsi les informations sont suffisantes pour connaître les effets de la coupure du Haut-Ogooué par les Fang vers les années 1865 ou ceux de l'interruption des échanges durant la période 1914-1918 entre la haute Louessé et le bassin de la Nyanga, à la suite de l'insoumission des Nzabi à l'administration coloniale. Ces avatars historiques jouent à leur manière le rôle d'une expérimentation sur le système de la traite et en révèlent des aspects qui, dans le fonctionnement normal, seraient passés inaperçus.

II. — Courtiers, commerçants et producteurs

La traite se produit dans un cadre géographique orienté. La côte où arrivent les marchandises est, pour les échanges et les populations, un pôle d'attraction. Les ethnies peuvent être définies dans la traite par leur situation géographique, par la distance qui les sépare de la source de marchandises.

Tous les explorateurs du XIXe siècle s'accordent à diviser les peuples qui participent à la traite en trois groupes. Il y a ceux qui, immédiatement en contact avec les marchands européens, sur les côtes du Loango, dans le Fernan-Vaz ou dans l'estuaire du Gabon, détiennent le monopole des échanges avec les maisons de commerce. Parmi eux, il faut citer les Mpongwè, les Nkomi, les Orungu, les Lumbu et les Vili. Derrière eux, dans l'intérieur, se trouvent les peuples commerçants dont la principale activité est l'échange et le transport des produits et des marchandises. Entre la côte et les producteurs, il y a généralement plusieurs populations de commerçants qui se relaient les unes les autres sur des territoires bien délimités. C'est le cas, sur l'Ogooué, des Inenga, des Galoa, des Okanda et des Aduma, et dans les pays de la Nyanga et du Niari, des Punu, Kunyi, Tsaangi et Yaka. Les peuples de l'intérieur se trouvent à l'aboutissement des chaînes d'échange qu'ils alimentent en hommes et en produits ; c'est le cas des Nzabi, des Téké Tsaayi et de la plupart des groupes Kota ou voisins des Kota (Obamba, Wumbu, Ndasa).

Le lieutenant Demars décrit les échanges qui, entre Ngounié et Ogooué, liaient les ethnies les unes aux autres, de la façon suivante :

« Le mode de transport, qui peut se comparer aux chocs successifs d'une série de boules de billard, a le gros avantage de ne rien coûter. L'indigène va, en se jouant, de son village au village voisin, et, n'ayant pas la notion du temps, ne songe pas à réclamer le paiement du temps qu'il a perdu ; il échange là sa marchandise, troc pour troc » [**16**, p. 93].

Les hommes, les produits et les marchandises étaient loin de circuler aussi librement que pourrait le faire croire cette plaisante et mercantile façon de voir. Chaque ethnie avait dans la traite un champ d'action bien déterminé, limité par des barrières de tous ordres. Des péages existaient sur la plupart des rivières importantes ; ainsi Lamy dut, pour passer le pont de liane de la Nyanga sur la piste qui va actuellement de Dziba-Dziba à Divénié, payer un droit de deux pièces d'étoffe [**33**, p. 260]. D'autres fois la limitation était beaucoup plus impérative et prenait la forme de troupes armées disposées aux points stratégiques et bloquant toute circulation. Beaucoup de limitations étaient d'ordre magique ; il pouvait s'agir de rochers ou d'arbres fétiches, comme en signale Brazza, qui marquaient les limitations de déplacement d'une ethnie. Plus subtiles étaient ces limites intériorisées sous forme de croyances, comme celles qui avaient cours dans tout le Niari forestier et selon lesquelles tous les peuples producteurs — Téké, Kota et Nzabi — devaient mourir à la seule vue de la mer.

IV. — La situation des Nzabi dans les échanges

La limite nord de l'habitat des Nzabi a été bien décrite par J. Berton en 1890[1] ; elle passe un peu au sud des confluents de la Lolo et de la Bouenguédi, et de la Lombo et de la Lébiyou. A l'est, les Nzabi, représentés surtout par les Tsengi installés sur la Lébombi, arrivent au voisinage du haut Ogooué et de la Baniaka. A l'ouest, l'aire nzabi s'étend sur la haute Lolo et la haute Ngounié et émet un prolongement en direction du sud-ouest jusqu'à la Douaï, affluent de la Ngounié (mission Gendron). Au sud, les Nzabi sont sur la haute Louessé lors du passage de Mizon entre 1881 et 1883. Ils occupent à la même époque les sources de la Nyanga, de la Loambitchi et de la Bibaka.

Les Nzabi, habitant le cœur du massif Du Chaillu, se trouvaient en position centrale dans l'ensemble géographique qui va de l'Ogooué au Kouilou Niari. Cette situation leur valait d'être, en tant que producteurs, à la source de la plupart des courants commerciaux qui existaient dans cette région à l'époque précoloniale. Ces échanges véhiculaient, soit par terre, soit par voie d'eau, les produits de l'intérieur jusqu'à la côte atlantique et en ramenaient des marchandises européennes.

1. J. Berton précise, village par village, la répartition des ethnies sur son trajet.

1. *Les voies de l'Ogooué*

Les explorateurs du XIXe siècle, qui tentèrent de trouver une voie de communication commode entre la côte et le Haut-Ogooué, suivirent la plupart des grandes directions de commerce. L'Ogooué était vers 1860 la plus importante des voies commerciales de la région. La navigation en pirogue s'y faisait de façon saisonnière, afin de franchir en hautes eaux les nombreux rapides et d'éviter les échouages sur les bancs de sable qui se forment pendant la saison sèche. Malgré ces restrictions, la navigation sur l'Ogooué permettait au commerce de s'affranchir des limites de charge que lui imposait le portage par voie terrestre. De ce fait, et aussi parce qu'il drainait par ses affluents des deux rives un important arrière-pays, le commerce de l'Ogooué dépassait de loin par son volume celui des voies terrestres. Les Nzabi participaient de plusieurs façons au commerce de l'Ogooué (cf. carte 1).

Au nord, sur la Lolo et ses affluents, les Nzabi échangeaient avec les commerçants duma directement ou le plus souvent par l'intermédiaire des Wandji. Les Duma « faisaient jadis un commerce très étendu, envoyant leurs convois de pirogues jusqu'à Lopé en aval, jusqu'à la chute de Poubara en amont » [**3**, p. 375]. Ces échanges concernaient non seulement les Nzabi du Nord et du Nord-Est mais devaient drainer aussi une partie du Sud et même du Sud-Ouest, grâce à une voie qui traversait tout l'habitat des Nzabi selon une direction S.W.-N.E. et atteignait Molondo, l'actuel Lastourville : « La grande voie de circulation du pays des Bandjabis, venus de la Boumi, atteint la Lolo près de Konana Dembé et suit ensuite cette rivière dans la direction de Lastourville » [**25**, p. 188].

Par ailleurs, le nord-est du pays Nzabi était atteint par la route des Bangwé, ethnie proche des Akélé, qui doublait la voie fluviale, depuis le haut fleuve, traversait la Lolo et l'Offoué pour atteindre l'Ogooué à Samkita. R. Avelot, dans le Haut-Ogooué, avait soupçonné l'existence de cette route : « Les Bakalais m'ont prétendu qu'ils envoyaient également des caravanes par terre jusqu'à Samkita, et j'ai suivi moi-même pendant quelque temps le sentier dit des M'adouma, mais je n'ai pu vérifier autrement ce fait qui paraît bien invraisemblable [**3**, p. 375]. Brazza, à partir de Samkita, confirme son existence : « Les Bangoué, à leur tour, commercent avec les tribus du sud-est du pays des Ossyeba et des Adouma, en passant au sud du territoire des Ossyeba ; ils semblent s'arrêter là, bien que plus loin on rencontre encore des Bangoué et des Bakalais » [**12**, p. 129].

Enfin, une autre voie descendant le haut Offoué se subdivisait en deux courants ; l'un suivait l'Offoué jusque chez les Okanda, l'autre divergeait à l'ouest à partir du moyen Offoué en direction de Samkita et de Lambaréné.

« Le village de Moutamba (Simba) est un important marché de caoutchouc et d'esclaves qui s'approvisionne dans les contrées peuplées de l'est et du sud, par l'intermédiaire des Ongomas et des Bapoubis ; les Okandais viennent y chercher

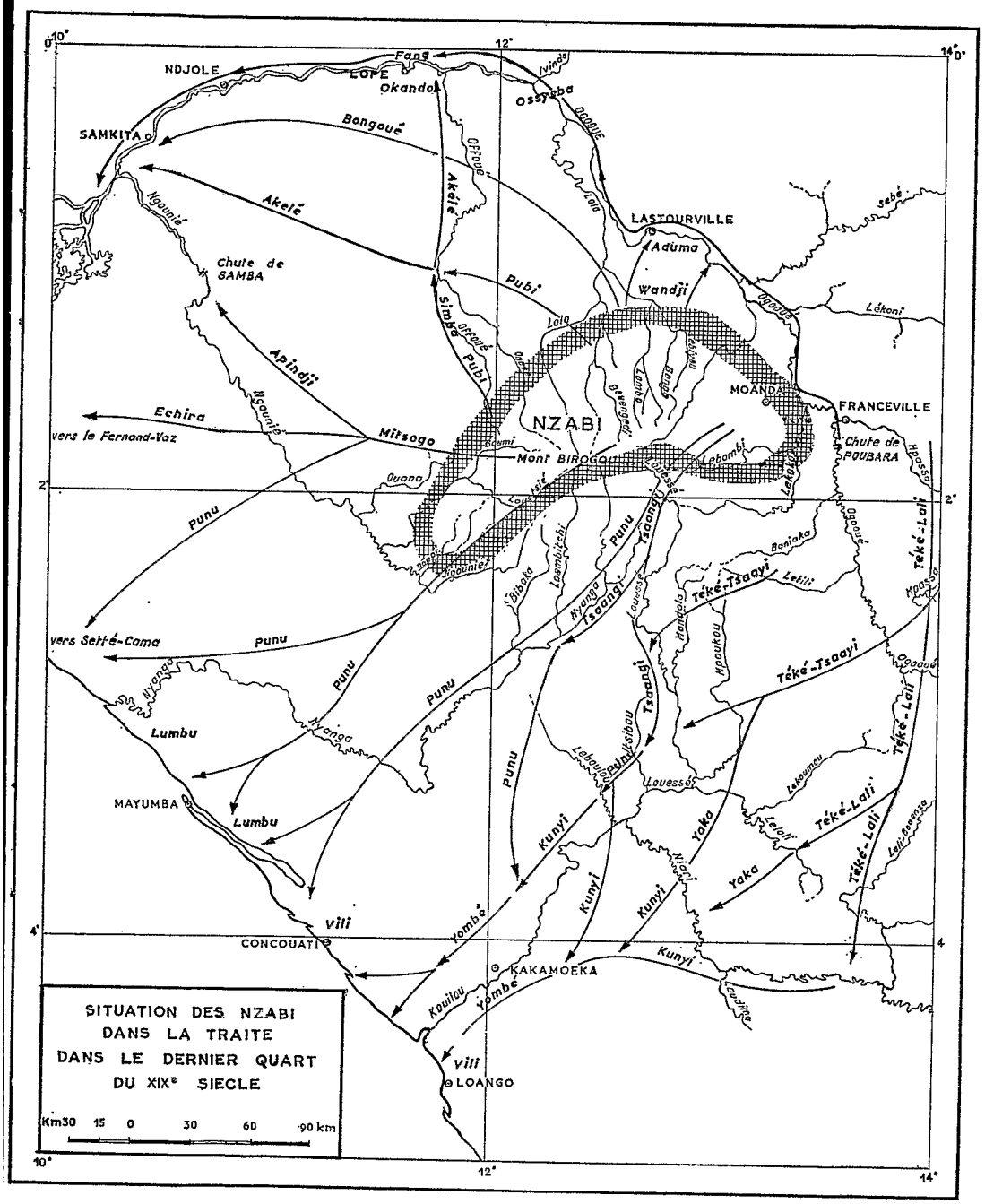
SITUATION DES NZABI
DANS LA TRAITE
DANS LE DERNIER QUART
DU XIXe SIECLE
Km30 15 0 30 60 90 km
NDJOLE
LOPE
Okando
Fang
Ossyeba
SAMKITA
Bongoué
Akelé
Chute de SAMBA
Pubi
Simba
Apindji
Echira
vers le Fernand-Vaz
Mitsogo
NZABI
Mont BIROGOU
LASTOURVILLE
Aduma
Wandji
MOANDA
FRANCEVILLE
Chute de POUBARA
Punu
vers Setté-Cama
Lumbu
MAYUMBA
Vili
CONCOUATI
KAKAMOEKA
LOANGO
Yombé
Kunyi
Yaka
Téké-Tsaayi
Téké-Lali
Tsaangi
Lebombi
Lekoko
Ogooué
Lékoni
Sebé
Ngounié
Ouana
Hyanga
Kouilou
Loudima
Niari
Lekoumou
Lelali
Mandola
Hpoukou
Boniaka
Letili
Hpassa
Louessé
Lebaulou
Ksibou
Bibaka
Loambitchi
Lomba
Bongo
Bevengedi
Lola
Offoué
Ivindo
Ogooué
Lekoni
Lekoumou
Lelé-Bouanza
0°
10°
12°
14°
2°
4°

CARTE I

leurs esclaves et le caoutchouc qu'ils vont vendre à Ndjolé ; les Bakalais, à travers la région presque déserte qui s'étend entre l'Offoué et Ngounié, font des caravanes nombreuses, des convois d'esclaves destinés aux Gallois, aux Ivilis, à toute la région voisine de la côte où les bateaux des traitants portugais venaient autrefois les chercher dans les lagunes » [**5**, p. 172].

2. *Les voies de l'Ouest*

A l'ouest aussi, les routes qui relient les Nzabi à la côte sont multiples.

« Cette riche marchandise [l'ivoire] voit probablement son courant s'infléchir vers le sud-ouest dans la direction du fleuve Nyanga qu'elle traverse pour arriver ensuite à la côte de l'Atlantique, par l'intermédiaire des Bayakas[1], chez les Balumbus et les Bavilis qui peuplent les districts de Mayumba et de Loango. Le caoutchouc ne descend pas si bas vers le sud. Arrivé au Ngounié, son trajet se divise. La partie la plus considérable du stock continue à l'ouest, par le fleuve Rembu Ncomi et le Fernan-Vaz ; une légère fraction remonte jusqu'aux comptoirs de Lambaréné en passant par Samba. Enfin la meilleure qualité s'écoule vers les établissements de Nyanga en descendant le fleuve de ce nom » [**8**, pp. 214-215).

Comme le fait remarquer J. Berton, une très faible partie seulement des produits nzabi est dirigée sur Lambaréné par la Ngounié. Cela tient à l'occupation vers 1863 de la basse Ngounié par les Akélé qui essayèrent par la force de s'assurer une position avantageuse dans la traite, en s'interposant entre les Galoa et les Inenga de la région de Lambaréné et les Eschira et les Apindji, commerçants de la moyenne Ngounié. Par ces procédés, ils ne s'assurèrent le contrôle que d'une faible partie des produits de l'intérieur. En fait, ils ne réussirent qu'à détourner la circulation venant de la haute Ngounié vers l'ouest et le sud-ouest. A l'ouest, les échanges s'accrurent sur la voie ancienne, empruntée par Du Chaillu pour arriver jusqu'au mont Birogou, qui atteignait l'Atlantique au Fernan-Vaz. Au sud-ouest, les échanges se ramifiaient pour arriver à la côte entre Setté-Cama et l'embouchure du Kouilou-Niari [**25**, p. 185, et **27**, p. 194]. Dans ces échanges, les Punu étaient les intermédiaires entre les Nzabi et les peuples côtiers Lumbu et Vili.

3. *Les échanges des Nzabi de l'Est*

Les Nzabi de la région de Franceville étaient dans une position particulière dans le commerce précolonial. Ils étaient l'aboutissement de trois courants commerciaux : celui de l'Ogooué ; celui du sud qui par les Tsaangi, Punu et Kunyi, allait vers les côtes du Loango ; et celui du sud-est qui atteignait par les Téké-Lali, les Yaka et les Kunyi, la vallée du Niari pour se diriger sur les côtes du Loango et sur les maisons de commerce établies plus au sud. Cette situation du Haut-Ogooué sur les confins de plusieurs courants d'échange a été bien observée par Brazza. Sur la rive gauche, c'est au niveau de l'île des Awandji, près du confluent

1. Les Yaka dont il est question ici sont connus aujourd'hui sous le nom de Punu.

de la Lékoni, « que s'arrête le commerce qui, par la rive du fleuve, s'avance dans l'intérieur ; à Poubara même on ne reçoit plus de marchandises provenant du bas-Ogooué. Les Adouma répandent leurs marchandises au sud dans le pays des Aouangi et au nord-est dans le pays des Sèbé » [**12**, p. 128]. Sur la rive droite de l'Ogooué, près de la Lékoni, Brazza est passé dans les villages jusqu'où arrivaient, venant du sud, les caravanes de Téké-Lali [**12**, pp. 174 et 191]. Enfin les Tsaangi et les Punu remontaient dans le Haut-Ogooué après avoir traversé sur plus de 100 kilomètres une région à peu près inhabitée, où les porteurs risquaient à tout instant de se faire assaillir et dévaliser par des groupes Kota (les Wumbu, Ngomo et Obamba) qui, faute d'avoir pu trouver une place dans les échanges commerciaux, en tiraient parti par un pillage systématique.

La situation des Nzabi à l'extrémité de la plupart des voies commerciales était atténuée par la diversité des partenaires avec lesquels ils pouvaient traiter. Selon la situation géographique, les marchandises étaient obtenues à des conditions plus ou moins avantageuses. Il y avait une différence appréciable entre le Haut-Ogooué, où les marchandises parvenaient après un long trajet sur lequel de multiples ethnies se relayaient, et la région de la Douaï et de la Bumi, relativement près des côtes et où les Nzabi n'avaient comme seul intermédiaire entre eux et les courtiers lumbu que les commerçants punu. Ce n'est pas un hasard si cette région, où les marchandises arrivaient en passant par un minimum d'intermédiaires et par conséquent en plus grandes quantités et à des taux d'échange plus favorables pour les producteurs, connut la plus importante avancée nzabi, orientant tout l'habitat selon une bande N.E.-S.W. De plus, une grande voie axiale permettait aux Nzabi du Haut-Ogooué de venir à l'extrémité ouest de l'habitat et d'échanger avec les Nzabi de la Douaï leurs produits contre des marchandises venant des Punu.

V. — Les Nzabi producteurs

Toutes les sources écrites (explorateurs, missionnaires, premiers administrateurs) sont unanimes à décrire les Nzabi, partout où ils sont rencontrés, comme un peuple industrieux et prospère, qui participe de façon intense au commerce précolonial en échangeant ses productions variées contre des marchandises de traite. Quelques extraits de ces relations doivent être faits pour rendre compte de l'accord des différentes observations.

J. Berton, en 1890 sur la haute Lolo et sur la Lébiyou, décrit les Nzabi « comme une grande et belle tribu [...] Ces N'javis sont doux, hospitaliers, gais parce qu'ils sont riches [...]. Détenteurs et fermiers d'un commerce d'échange très fructueux » [8, p. 215]. « Sauf chez les N'javis et les Massangos, nous avons eu affaire à des races foncièrement pauvres et fainéantes » [8, p. 217]. « Le caoutchouc abonde dans cette forêt continue, mais il semble n'être sérieusement exploité qu'à partir de la rive gauche de l'Offoué. De même, l'ivoire, très commun chez les N'javis, se fait

rare à partir du pays des Massangos, pour disparaître complètement chez les Mitsos » [8, p. 214].

E. Jobit, sur la haute Louessé en 1899, écrit : « Avec la vallée de la Louétié commence le pays des Bandjabis, peuplade vigoureuse, intelligente, qui habite une grande partie du Massif central du Congo-Français. C'est par excellence, le peuple producteur du caoutchouc; il travaille sans répugnance, chasse, cultive la banane et l'arachide, mais non le manioc[1]. La brigade trouva en eux des auxiliaires précieux et d'excellents porteurs tant qu'elle eut assez d'étoffes, de matchettes et de perles pour payer leurs services [...]. Le sommet de ces mamelons est fertile, et cultivé sur une grande étendue. La terre noire et meuble rappelle notre terre de bruyère, elle est très propice à la culture de l'arachide, de la canne à sucre, et des patates » [**25**, p. 186].

Le R. P. Le Mintier de la mission de Mayoumba en 1897 signale que « ce sont des gens industrieux et travailleurs qui fabriquent des poteries et forgent eux-mêmes leurs armes avec des cercles de barriques qu'ils troquent contre des pistaches »[2] [**15**, p. 361].

Dans la région de Mayoko, le gérant de la société concessionnaire de l'Ongomo écrit en 1911 et 1912 : « Le tabac est cultivé un peu partout ; chaque village est entouré de quelques pieds de tabac. Mais seuls les Bandzabi en font une véritable exploitation. Ils l'échangent contre des étoffes ou de la verroterie avec les Batéké et les Batchangui. »[3] « Chaque village possède quelques moutons, cabris, porcs et animaux de basse-cour, mais on ne peut pas dire que l'élevage est pratiqué. Seule une race semble pratiquer un embryon d'élevage, ce sont les Ba-Nzabi. Ils possèdent de superbes moutons et des cabris; la plupart des mâles sont châtrés et sont, de ce fait, de superbes bêtes. »[4] Ceci est à mettre en rapport avec l'assertion de Jacques qui décrit les Nzabi comme « un peuple de pasteurs » (**23**, p. 196].

L'administrateur de Mossendjo écrit en 1913 : « La région banzabi est plus riche que la région bakota. On y trouve de belles plantations de manioc et d'arachide. »[5] Ces arachides étaient échangées avec les commerçants. Actuellement on retrouve des traces de ce commerce ancien de l'arachide jusque dans la vallée du Niari où l'arachide *nguba za minzabi*, cultivée en petite quantité par les Bakamba, proviendrait, selon G. Sautter, des Nzabi [**34**, p. 76].

Enfin, il convient d'ajouter les graines de citrouilles cultivées qui constituaient et constituent encore une nourriture lipidique recherchée, et la teinture de paddouck, produit de cueillette, qui revêtait une grande importance à l'époque où un grand nombre d'ethnies l'utilisait comme colorant corporel ou à des fins rituelles. De plus le sel végétal, très important chez les Nzabi, était conditionné en ballots de tailles diverses et ensuite échangé.

1. Cette assertion est fausse. L'impression qu'a eue Jobit en traversant le pays Nzabi est due au fait que les champs d'arachides et les plantations de manioc sont dans des situations topographiques différentes. Alors que les premiers occupent les plateaux, les secondes sont le plus souvent sur les pentes. De plus, les chemins suivent les plateaux et ne descendent dans les thalwegs que pour couper les rivières ; c'est probablement pour cette raison que les champs de manioc sont passés inaperçus de Jobit.
2. Il s'agit en fait d'arachide. Le mot de pistache est encore couramment utilisé par les Nzabi de l'Ouest pour désigner l'arachide.
3. Rapport de l'Ongomo, 1911 : Archives du district de Mossendjo.
4. *Ibid.*, 1912.
5. Rapport mensuel de juin 1913 : Archives du district de Mossendjo.

VI. — Les modalités de l'échange

Dans le climat d'hostilité latente[1] qui prévalait entre les ethnies à la période précoloniale, le minimum de sécurité nécessaire au fonctionnement régulier des échanges et à la libre circulation des hommes, des produits et des marchandises était assuré à la fois par la parenté interethnique et par la camaraderie de commerce. Ces deux institutions complémentaires permettaient par ailleurs aux classes dirigeantes des sociétés segmentaires entre lesquelles ces échanges se produisaient de contrôler les biens rares qui entraient dans leur société, tout comme elles contrôlaient les biens rares issus de leur propre système de production.

1. *La parenté interethnique*

Chez les Nzabi, le clan représente la plus grande extension de la parenté qui, dépassant le cadre étroit et local des lignages en se fondant sur une mythologie généalogique, assure sur tout le territoire occupé par leur ethnie le libre déplacement des aînés et la possibilité, pour eux, de participer effectivement partout où leur ethnie se trouve au procès d'échange qui les fonde politiquement en tant que classe. C'est ce système de parenté maximal qui, prolongé d'une ethnie à l'autre, permettait aux aînés de circuler librement partout où les appelaient les nécessités du commerce et leur assurait de trouver sur leur passage assistance et protection. La mise en relation des systèmes claniques propres à chacune des ethnies en contact commercial se faisait par une série de correspondances clan à clan et par la reconnaissance d'une identité entre clans correspondants. Le tableau I donne quelques-unes de ces correspondances pour les ethnies du Niari forestier. Mais ce système dépassait ce cadre régional et s'étendait au moins au Gabon et au Congo actuel. A. Walker [**38**, p. 45] signale qu' « un Mpongoué de l'Estuaire se rendant au Fernan-Vaz dans l'Ogowé ou dans la Ngounié, ne manquera pas de trouver chez

1. Mary Kingsley, dans un de ses récits, donne une idée de cette hostilité et de la façon dont elle était surmontée par les relations instaurées par le commerce. Alors que la route de Lambaréné à la Remboué est coupée par les Fang, un pagayeur de M. Kingsley, surnommé Païen, va à la recherche d'un camarade de commerce fang qui habite une île du lac Nconi. M. Kingsley décrit la scène de la façon suivante : « Les Fangs s'approchèrent à quelque vingt pas de nous, silencieux. Païen et Chemise Grise [ses deux guides] qui m'avaient rejointe tendirent leurs mains vides et crièrent le nom du Fang avec qui, disaient-ils, ils étaient en termes d'amitié : ' Kiva, Kiva ! ' Les Fangs s'immobilisèrent et parlèrent entre eux avec colère pendant quelque temps [...]. Une minute plus tard, le groupe s'ouvrit pour laisser passer un bel homme entre deux âges, vêtu seulement d'un chiffon sale autour des reins et d'un ensemble de queues de léopard et de chat sauvage attaché à une épaule par un lambeau de peau de léopard. Païen se précipita vers lui comme s'il allait le serrer sur sa vaste poitrine, mais il ne fit qu'effleurer l'épaule du Fang du bout du doigt, à la façon habituelle, tout en disant en fang : ' Ne me reconnais-tu pas, mon cher Kiva, tu n'as sûrement pas oublié ton vieil ami ? ' Kiva poussa un grognement affectueux, leva ses mains et en effleura Païen et nous pûmes respirer à nouveau » [**26**, p. 186].

les Nkomi, les Galoa, les Eschira ou les Mitsogo, un clan se disant apparenté au sien ». Ce système de correspondances répandu sur une aussi vaste surface permettait théoriquement d'étendre indéfiniment le clan ainsi que le dit le proverbe : *ibanda pange vé* « le clan n'a pas de limite ».

TABLEAU I. — QUELQUES CORRESPONDANCES ENTRE CLANS DES ETHNIES DU NIARI FORESTIER

Nzabi	*Téké-Tsaayi*	*Tsaangi*	*Punu*	*Kunyi*
—	—	—	—	—
Basanga	Buyala	Buyala	Buyala	Basanga
Mwanda	Mwanda	Mwanda	Didyaba	
Makhamba		Bumuèlé	Bumuèli	Bumuèlé
Bavonda		Punda	Dibamba	
Isakha	Isakha			
Basumba		Mbuyu		
Makanda	Makana	Makanda		
Ingungu	Ingungu			
Ipèna		Tsundi		
Mikèli		Mikali		
Tsongô	Kyongo			
Mululu	Tsuini			

On peut s'interroger ici sur les fondements objectifs de ces correspondances qui instituaient à travers la multitude des ethnies une même stratification. Nombreux sont les proverbes qui font remonter les ethnies concernées, tout au moins celle du réseau commercial allant du Haut-Ogooué à la côte atlantique entre Loango et Setté-Cama, à une ancêtre commune Ngunu ou Ngundu. Bien entendu, il ne peut s'agir là, étant donné la diversité d'origine des populations en cause, que de la justification après coup d'un état de fait qui ne peut tenir lieu d'explication objective. Ce n'est pas le nom de clan qui servait à fonder en général le rapport d'identité, puisque les clans correspondants pouvaient avoir le même nom, mais aussi des noms différents. Il semble, par contre, que ce qui permettait aux aînés d'ethnies différentes de se reconnaître une communauté clanique était la même interdiction, *ngidi*, de consommer l'animal totémique attaché à leur clan. La similitude des organisations sociales de sociétés toutes segmentaires, la généralité de l'animal totémique associé d'une façon ou d'une autre au clan, le caractère uniforme sur de vastes surfaces de la faune de référence, ainsi que les choix limités parmi cette faune peuvent seuls, pour l'instant, rendre compte du système de correspondances claniques entre les ethnies. L'adoption par les clans des ethnies en jeu d'un nombre fini d'animaux totémiques est le seul fait présentant une généralité suffisante pour avoir pu servir de base au système ; l'animal totémique était le moyen objectif de la reconnaissance d'identité et jouait le rôle de signe de ralliement d'une ethnie à l'autre.

L'usage de ces correspondances interethniques était limité au commerce et à la circulation des aînés. Les disparités d'une ethnie à l'autre

entre les organisations internes des clans, les mythologies de fondation et les règles d'alliance rendaient impossible l'utilisation générale de ces correspondances à des fins matrimoniales et ne permettaient pas de réaliser, malgré leur grande extension, une sorte de vaste fédération de sociétés segmentaires, participant toutes à la reproduction d'une structure sociale unique. Si par endroit — comme cela semble avoir été le cas pour les Punu, Kunyi et Tsaangi et aussi, comme on le verra dans la suite de ce travail, pour les Nzabi et les Tsengi — il y a entre populations voisines une stratification clanique commune participant réellement à une organisation sociale relativement unifiée, cette stratification n'est pas liée directement à ces correspondances mais résulte essentiellement des échanges commerciaux interethniques qui les utilisaient. De plus, cette stratification est limitée à des populations géographiquement voisines.

2. *La camaraderie de commerce*

Les échanges de marchandises européennes contre les produits locaux se produisaient entre deux aînés qui étaient l'un pour l'autre *mukangu* ou *mutète*[1], c'est-à-dire camarades de commerce. Le plus souvent les échanges étaient différés ; l'un des partenaires apportait à l'autre ce qu'il avait, sans forcément en recevoir immédiatement la contrepartie. L'existence d'un courant commercial continu de l'intérieur à la côte résultait de la suite d'échanges réalisés entre paires de camarades de commerce. Il y avait une contradiction formelle entre la structure ouverte et linéaire de cette chaîne d'échanges et le fait que les échanges partiels entre paires d'aînés, qui constituaient cette structure, pouvaient se suffire à eux-mêmes, puisque la réprocité restreinte que ces échanges mettaient en jeu pouvait être satisfaite entre deux partenaires seulement. Cette contradiction, qui risquait de mettre en cause la continuité dans le temps et dans l'espace des courants commerciaux, était résolue par la forme agonistique que revêtaient les échanges entre camarades de commerce. Chaque partenaire était tenu de fournir à l'autre plus que celui-ci ne lui avait donné. Ainsi au lieu que l'échange entre deux partenaires satisfasse immédiatement la réciprocité restreinte, il donnait lieu à une surenchère sans fin garantissant la pérennité de la relation commerciale. Les Nzabi eux-mêmes caractérisent la camaraderie de commerce par cette « lutte » qui, disent-ils, était nécessaire pour « ne pas briser la relation ». Comme la parenté interethnique, la camaraderie de commerce semble avoir joué sur une vaste étendue un rôle essentiel dans les échanges commerciaux précoloniaux, et ce sont des rapports semblables qui régissaient les échanges *bilaba* parmi les populations du Sud-Cameroun et d'une partie du Gabon [**39**, **21**, **4**, pp. 503-513].

La parenté permettait d'établir le contact commercial et d'amorcer la camaraderie. C'était par un homme de son clan qu'un aîné hors

1. Le terme de *mutète* s'applique aussi à la charge du porteur.

de son ethnie était mis en relation avec celui qui était susceptible de lui fournir ce qu'il désirait et de devenir un partenaire de commerce durable. Une fois la relation commerciale instaurée, la parenté était utilisée partout où passait l'aîné avec sa caravane afin de recevoir nourriture et couvert et d'échapper à l'hostilité ambiante ; elle concernait surtout le transport des produits et des marchandises sur de longues distances alors que la camaraderie se produisait entre deux partenaires bien définis et se limitait à l'échange proprement dit.

A la mort d'un partenaire, la relation commerciale continuait avec le successeur du défunt. Les camarades de commerce venaient assister aux cérémonies funéraires en son honneur. A cette occasion, le neveu utérin qui lui succédait à la tête du lignage leur était présenté, tout comme il était présenté aux aînés de sa propre société au cours de la cérémonie du renouvellement de l'alliance. Ainsi le successeur était introduit en tant qu'aîné, à la fois dans les circuits matrimoniaux internes à la société nzabi et dans les circuits d'échange commerciaux.

VII. — Les échanges et le processus de hiérarchisation

Théoriquement tous les aînés étaient capables de participer aux relations commerciales avec l'extérieur, cependant tous n'y participaient pas également. D'une part, ceux des Nzabi qui étaient en contact direct avec les populations commerçantes assuraient l'essentiel des échanges. D'autre part, dans la zone de contact avec les commerçants, on ne rencontrait que quelques aînés par village ayant des camarades dans les ethnies voisines. Ces aînés étaient ceux qui, à la tête de lignages nombreux, avaient un grand nombre de dépendants susceptibles de leur fournir un surplus important et d'assurer sur de longues distances le transport des biens échangés. La position de ces aînés pouvait être renforcée s'ils appartenaient à un clan important et largement répandu. Ces relations claniques étaient alors utilisées par ces aînés pour accroître le surplus issu de leur propre lignage. La capacité des aînés à intervenir dans les échanges commerciaux interethniques dépendait donc de leur situation géographique et aussi, et très directement, du nombre de leurs dépendants lignagers et claniques.

Le commerce interethnique introduisait donc des disparités entre les aînés. Pour en apprécier l'ampleur et les répercussions, il faut suivre la circulation des marchandises dans la société nzabi. A partir des aînés qui, en nombre restreint, entretenaient des relations commerciales avec l'extérieur, les marchandises européennes étaient véhiculées de plusieurs façons.

Tout d'abord la camaraderie de commerce, qui existait dans la société nzabi de la même façon qu'entre les Nzabi et les autres ethnies, permettait aux aînés de se procurer des marchandises, à condition que leurs

dépendants soient en nombre suffisant pour produire des biens échangeables. Cette camaraderie de commerce permettait d'amortir dans une certaine mesure les disparités tenant à la localisation géographique.

Par ailleurs, toutes les marchandises qui entraient dans la société nzabi, afin d'y être contrôlées par les aînés, étaient introduites, à côté des biens locaux (tels que les masses en fer, les haches et les chèvres), dans les échanges matrimoniaux et circulaient exclusivement entre les aînés. L'usage des marchandises devenant général parmi les aînés, alors que tous n'en disposaient pas également, permettait aux disparités nées du commerce avec les autres ethnies de se répercuter au cœur même de la société et de s'y inscrire de façon durable. Les aînés qui n'avaient point ou peu de marchandises à introduire dans les échanges matrimoniaux, soit parce que leur lignage et leur clan étaient peu nombreux, soit parce qu'ils se situaient à la fin des courants commerciaux, se trouvaient placés sous la dépendance des aînés plus favorisés qui, par l'importance de leur lignage et des biens matrimoniaux qu'ils détenaient, faisaient figure d'hommes riches, *isina*. Ces hommes riches, dans les transactions sociales (« dot », amende d'adultère, remboursement de « dot » et prix du sang), étaient en mesure d'imposer leurs conditions et d'acquérir parmi les aînés une position dominante. Les aînés pauvres, pour acquitter leurs dettes, n'avaient d'autres ressources que de livrer un de leurs dépendants, homme ou femme, à leur créancier. Souvent l'homme n'était cédé qu'à titre de gage en attendant de réunir les marchandises nécessaires à sa libération. Il devenait *kodi*, allait s'installer chez son nouveau maître et travaillait pour lui. Si l'aîné débiteur parvenait avec des marchandises à faire face à ses obligations, l'homme qu'il avait cédé lui revenait. Cela semblait assez rare et le plus souvent l'homme-gage devenait un *muviga*, c'est-à-dire un esclave. Les hommes riches pouvaient aussi se substituer à ceux qui ne pouvaient pas acquitter leur dette et recevaient d'eux en contrepartie un esclave. La transformation en esclave était irréversible ; le *muviga* perdait son nom et son clan. Son maître lui donnait un nouveau nom marquant son origine et l'intégrait dans son clan.

Ainsi les disparités démographiques entre les clans et les lignages, aléatoires à l'origine, en se répercutant sur les échanges entre les aînés étaient reproduites et renforcées socialement. La faiblesse démographique originelle était accentuée par l'esclavage qui amenait, par le jeu des transactions sociales, les lignages peu nombreux à s'affaiblir encore au profit des lignages receveurs d'esclaves.

L'esclave était dans le lignage du maître en état de dépendance définitive. Cette dépendance se traduisait pour un homme par l'impossibilité d'accéder à l'aînesse[1] et de jouer un rôle actif dans la vie publique, autrement dit dans les échanges entre aînés. Il était marié à une femme du clan de son maître, à l'accroissement duquel ses descendants contri-

1. La seule occasion qu'avait l'esclave d'accéder à la vie publique se produisait lorsque à la mort du maître ses descendants étaient trop jeunes pour lui succéder et que l'esclave était le seul à pouvoir prendre la tête du lignage.

buaient. La femme esclave en étant mariée à un homme du clan était à l'origine, dans celui-ci, d'une section de clan dépendante appelée *nzo muviga*, dont les femmes ne circulaient pas entre les clans et constituaient une réserve matrimoniale pour le clan de leur maître. L'esclavage amenait ainsi les clans dominants à une certaine endogamie qui les affranchissait pour une part de la réciprocité matrimoniale et qui donnait un statut social et durable à leur supériorité démographique.

A l'intérieur de la société nzabi, la traite en se fondant sur les inégalités démographiques fut donc à l'origine d'un processus de hiérarchisation entre les clans et à l'intérieur des clans. Cependant ce processus pouvait exister indépendamment de la traite et se suffire des seules conditions internes à la société nzabi. La cession d'un dépendant par un aîné et sa mise en esclavage apparaissaient toujours comme un moyen de contrôle. Seuls devenaient esclaves les producteurs, hommes ou femmes, qui par des délits répétés (adultère, vol, etc.) s'opposaient à l'autorité des aînés. En plus de l'esclavage, les aînés disposaient d'un autre moyen de contrôle, beaucoup plus radical celui-là, qui amenait la suppression physique de l'homme ou de la femme qui contrevenait de façon caractérisée à leur autorité. Ce type de contrôle qui intervenait dans le cadre des sociétés secrètes, le Mudyi, le Mungala ou le Ngoye, était coûteux démographiquement, et il est certain que, durant la période où les Nzabi participèrent activement à la traite, l'esclavage, qui permettait d'exploiter avec plus de profit social le potentiel démographique, lui fut préféré. Ce qu'on peut dire c'est que la traite, en favorisant l'esclavage aux dépens des moyens suppressifs, a probablement accéléré le rythme du processus de hiérarchisation.

VIII. — La hiérarchisation et la domination des sociétés par la traite

Ce processus de hiérarchisation politique sous l'action de la traite, général parmi les sociétés segmentaires du Niari forestier, était cependant plus avancé dans les populations qui consacraient (tels les Tsaangi, Punu et Kunyi) l'essentiel de leur activité au commerce ou parmi les populations de la côte, directement en contact avec les marchands européens. A tel point que, dans ces dernières populations comme chez les Vili, les rapports de domination entre clans, qui restent encore dominés chez les Nzabi par le procès de réciprocité entre aînés, en arrivent à être dominants et à produire un pouvoir politique relativement centralisé. Dans ce cas, le contrôle du commerce échappait aux aînés pour être exercé par une véritable administration. C'est ainsi que A. Bastian rapporte l'existence au royaume de Loango d'une « barrière de bois entre les rivières Guéna et Quillu pour indiquer la frontière avec la région forestière du Mayombe qui permettait le passage à trois portes seulement ; à chacune de ces portes est nommé un mafouc qui perçoit les impôts sur toutes les mar-

chandises importées ou exportées » [**6**, p. 256]. Ces « mafoucs » étaient de véritables fonctionnaires des douanes qui, bien que ne participant pas directement au commerce, avaient pouvoir de contrôle, du fait de leur appartenance à un clan dominant, sur toutes les transactions commerciales se produisant sur le territoire du royaume de Loango[1].

L'accélération croissante du processus de hiérarchisation, que l'on constate en passant des producteurs de l'intérieur aux commerçants et enfin aux courtiers de la côte, tient à une ancienneté plus grande des contacts des populations avec les marchandises européennes. Sur la côte même, les marchands européens favorisèrent directement la mise en place des chefferies. La présence en face des marchands européens d'un petit nombre de partenaires possédant une autorité bien établie garantissait en effet la régularité et la permanence des échanges. C'est ainsi que chez les Mpongwé, « les fils des chefs confiés par leurs parents aux marchands européens, avaient fait un tour au Brésil, d'où ils avaient rapporté une certaine teinte de civilisation » [**37**, p. 96]. Au XVIIe siècle, dans la région du cap Lopez, « les principaux nègres prennent le titre de princes, de ducs, d'amiraux et d'autres noms empruntés de l'Europe » [Bosman in **36**, p. 150]. Dans le même ordre d'idée, Du Chaillu raconte que chez les Orungu, le « roi » Pascal a importé, à la suite de son voyage à Lisbonne, une organisation de sa « cour » selon le modèle portugais, introduisant en particulier la dignité de « Mafouga » qui se retrouve par ailleurs sous le nom de « mafouc » au royaume de Loango [**18**, p. 38].

La hiérarchisation politique croissante de l'intérieur à la côte correspondait à un assujettissement croissant au commerce européen qui conférait une grande fragilité aux sociétés intensément engagées dans la traite. Les petits royaumes côtiers ne se relevèrent pas de la fin de la traite. On voit, par exemple, apparaître chez les Mpongwé puis chez les Orungu et les Nkomi des chefs importants que les Européens s'empressèrent d'affubler du titre de « roi ». Nés de la traite, ces royaumes s'effondrèrent dès que la traite cessa. L'exemple des Nkomi du Fernan-Vaz est à cet égard significatif. Après 1815 et la prohibition de l'esclavage au Congrès de Vienne, la traite esclavagiste était encore tolérée au sud de l'équateur. L'estuaire du Gabon et le Fernan-Vaz, situés immédiatement au sud de l'équateur dans la cartographie de l'époque, connurent un regain de la traite portugaise. Cette période vit la prospérité des Nkomi et l'apparition chez eux d'un chef important, le « roi » Regundo. La mort de Regundo vers 1840 coïncida avec les premiers traités passés par la marine française avec les chefs mpongwè et orungu qui mirent fin à la traite esclavagiste dans cette région. Après Regundo, les Nkomi ne connurent plus de

1. En plus de ces « taxes douanières » qui fournissaient une part importante des revenus du Ma-Loango, le roi de Loango, un impôt quotidien en nature, le *tsiméméné-tsi Ma-Loango*, était prélevé sur tous les sujets et sur tous les commerçants installés dans le royaume. Impôts et taxes permettaient au Ma-Loango de reproduire sa domination sur ses vassaux en utilisant ces revenus pour des dons et pour la réception des familles nobles, affirmation de la générosité propre à son rang.

chefferie importante, et toute espèce de traite cessa presque totalement sur leur territoire. Du Chaillu qui visita les Nkomi en 1856 relate ainsi ces événements :

« Il y a vingt ans, le roi Regundo y régnait sur une population de près de 3 000 âmes ; c'était une place renommée pour ses marchés d'esclaves, comme pour l'ivoire et les autres produits de l'Afrique [...]. Après sa mort, les principaux personnages du pays se divisèrent en familles rivales, la ville fut détruite, et peu à peu la tribu se dissémina sur la surface du pays. La mort de leur roi avait porté un coup fatal à leur prospérité. Depuis cette époque, le nombre des factoreries s'est réduit ; et ce peu même a fini par disparaître ; car les indigènes ne remboursaient pas les avances qu'on leur faisait et comme ils n'avaient plus ni roi ni chef on ne pouvait pas se faire rendre justice. Les blancs ont enfin cessé de les visiter » [**18**, p. 224].

Le système politique des populations commerçantes de l'intérieur était lui aussi assujetti très étroitement à l'Europe, puisque tous les biens véhiculés par les échanges sociaux entre les aînés étaient des marchandises européennes. De plus l'accroissement démographique en était venu chez les commerçants à dépendre plus de l'esclavage que du procès de réciprocité entre les clans. La fin de la traite chez ces populations marqua une grave crise à la fois politique et démographique. Ainsi en témoigne E. Berthelot du Chesnay au début du siècle, qui montre les Kunyi de la région de Makabana incapables de résister à la pression guerrière des groupes Kota en migration vers le sud. Et les informations de l'administrateur de Mallembé de décembre 1913 et décembre 1914[1] relatent la grande détresse où se trouvent les Kunyi et les Punu à la suite de l'arrêt du commerce avec les Nzabi, alors en pleine insoumission. De la même façon sur le haut Ogooué, les commerçants duma traversèrent une période très difficile lorsque la coupure de l'Ogooué par les Fang les empêchèrent de continuer leur trafic, et ils ne durent d'échapper à l'extermination par les populations voisines que grâce à l'installation des Français [**3**, pp. 374-375].

Chez les Nzabi, les répercussions de la traite furent plus faibles. Malgré l'esclavage, l'accroissement démographique des clans et des lignages continua à être assuré pour l'essentiel par le procès de réciprocité entre les aînés. Par ailleurs, les Nzabi n'étaient que partiellement tributaires des marchandises européennes pour la reproduction de leur système politique, puisqu'ils conservèrent pour les transactions sociales un grand nombre de biens qu'ils produisaient eux-mêmes, du petit bétail et surtout des objets de fer, les masses-enclumes et les haches.

IX. — Les Nzabi producteurs de fer

Aussi c'est vers la production du fer, vers son contrôle et vers les échanges dont le fer était l'objet chez les Nzabi et les populations voisines, que l'attention doit maintenant se porter. Cela rendra la description des

1. Archives du district de Kibangou.

répercussions de la traite, qui vient d'être faite, plus complexe et aussi plus conforme à la réalité. En effet, c'est seulement aux yeux des anciens voyageurs que la traite présentait dans une société donnée un caractère uniforme. Les Nzabi étaient répandus sur un vaste territoire dont toutes les parties n'étaient pas également atteintes par la traite, phénomène économique et politique avant tout orienté. De plus, il existait une diversification des productions selon les régions. L'analyse des transactions et du contrôle dont le fer était l'objet sera l'occasion de rendre compte de ces variations régionales, puisque le fer n'était pas produit par tous les Nzabi, mais seulement par la tribu Tsengi, située sur la bordure orientale de l'habitat, à la fin des circuits de traite. On verra comment la traite, du fait de l'usage social du fer chez les Nzabi, au lieu de présenter une orientation simple, donne lieu à une bipolarisation entre l'Ouest et l'Est, entre la zone de contact avec les ethnies commerçantes et la région métallifère, et comment cette bipolarisation géographique se réfléchit dans la double composition des biens sociaux constitués par des marchandises et par des produits métallurgiques, tous également nécessaires aux transactions sociales.

1. *Le fer nzabi dans les circuits de traite*

Parmi les productions que les Nzabi introduisaient dans les circuits de traite, le fer tenait une place privilégiée. Rares et indispensables à toutes les productions, les produits métallurgiques des Nzabi alimentaient une grande partie des populations du Gabon et du sud du Congo. Les Nzabi étaient avec les Téké-Tsaayi et les Kota un des rares groupes producteurs de fer de la région ; mais il semble, d'après les récits des voyageurs et les informations orales, que leurs productions aient été plus largement diffusées que celles des deux autres groupes producteurs. Par les Duma, le fer brut descendait l'Ogooué et alimentait les populations riveraines [**31**, p. 205]. Le fer des Nzabi descendait la Nyanga et la Ngounié, et Du Chaillu signale chez les Punu des bords de la Ngounié « de grandes enclumes, très bien faites », les *nzundu*, qui venaient de chez les « Adombos[1] et les N'javis » [**13**, pp. 212 et 213]. Chez les Massango, Du Chaillu constate

« que toutes les enclumes que j'avais vues venaient [du pays des Aschanguis] ; que leurs sabres à eux, leurs piques, les pointes de leurs flèches, enfin toutes leurs armes, tous leurs ustensiles coupants, piquants ou tranchants, étaient forgés avec le métal de ce même pays ; car le fer du commerce de la côte ne pénètre pas si avant chez ces tribus de l'intérieur » [**19**, p. 256].

Au sud et au sud-ouest, on retrouvait les produits des Nzabi chez les Punu et les Tsaangi et jusque sur le Niari chez les Kunyi ; il semble même qu'ils atteignaient les côtes du Loango. Les Nzabi continuèrent,

1. Il s'agit probablement des Kota-Wumbu.

malgré l'introduction du fer[1] et d'outils européens, à fournir une grande partie du métal utilisé de l'Ogooué au Niari, et cela jusqu'à ce que la pacification française mette brutalement fin à leur industrie.

2. *Le monopole des Tsengi*

Les Tsengi étaient les seuls des Nzabi à produire du fer. Cette exclusivité constituait en fait un véritable monopole que les Tsengi maintenaient par l'occupation de la plus grande partie de la zone métallurgique et aussi et surtout par le contrôle qu'ils exerçaient sur la formation des métallurgistes et des forgerons. Il existait une hiérarchie des travailleurs du fer. Au sommet se trouvaient les métallurgistes qui produisaient le fer, les *munengi ;* ensuite venaient les *mukubu manzundu* qui fabriquaient l'outillage du forgeron et les masses-enclumes ou *nzundu* utilisées dans toutes les transactions sociales ; puis les *mukubu mapibi* produisant la plupart des outils courants et les fers de hache, *pibi,* utilisés aussi pour les transactions sociales. Enfin les « petits forgerons », *mukubu bakasa*[2], qui se cantonnaient dans le petit outillage, occupaient le bas de la hiérarchie.

Les métallurgistes et toutes les sortes de forgerons se trouvaient chez les Tsengi. Par contre, on ne rencontrait chez les Nzabi *str. s.* que les deux sortes de forgerons au bas de la hiérarchie. Les Nzabi, puisqu'ils ne possédaient ni métallurgistes ni forgerons de *nzundu,* dépendaient donc pour le fer brut et pour les *nzundu* des Tsengi.

Cette situation résultait du contrôle qu'exerçaient les Tsengi sur l'apprentissage. Chacun des degrés de la hiérarchie des forgerons constituait une étape de l'apprentissage caractérisée par la possession de pouvoirs magiques spécifiques, tout autant que par la connaissance des techniques. La plupart des forgerons de la tribu Nzabi allaient chez les maîtres tsengi faire leur apprentissage. Lorsqu'un aîné nzabi désirait qu'un de ses neveux utérins devienne forgeron, il le confiait à un forgeron tsengi avec lequel il était en relation de camaraderie. Pendant tout le temps de l'apprentissage, le jeune homme travaillait pour son maître. Il participait pour lui à la fabrication du charbon de bois, au transport des outils d'un village à un autre ; dans les débuts de son apprentissage, il actionnait les soufflets jusqu'à ce que le maître lui confie une partie du travail proprement métallurgique. En plus de cela, il participait à l'abattage des plantations du maître et lui apportait des cadeaux de vin de palme, de viande de chasse, etc. Ces prestations de biens et de services de l'apprenti au maître étaient la condition de la poursuite de l'enseignement qui, de toute façon, n'était jamais mené jusqu'à son terme, puisque l'apprenti, disent les Nzabi *str. s.*, ne poursuivait pas plus loin ses études ;

1. Les porteurs qui partaient de la côte chargés des marchandises emportaient des plaquettes de fer ou *taku* qui leur servaient, chemin faisant, de moyen d'échange pour obtenir de la nourriture (information de François Pambou à Tchibamba, près de Pointe-Noire).

2. Littéralement : forgerons des femmes.

jamais il ne devenait un *mukubu manzundu*. Cela tenait au fait que les maîtres tsengi n'apprenaient pas à leurs élèves nzabi la technique de fabrication du *nzundu*, mais aussi et surtout qu'ils ne leur transmettaient pas les pouvoirs magiques pour mener à bien cette fabrication.

Lorsque l'apprenti était devenu forgeron, c'est-à-dire lorsqu'il était en mesure magiquement et techniquement de produire des outils grâce aux pouvoirs magiques que lui transmettait le maître et aux connaissances techniques acquises, il retournait dans son village pour y exercer son métier. A la fin de l'apprentissage, le maître forgeron recevait de l'aîné dont dépendait le nouveau forgeron une prestation consistant en une ou deux chèvres et en marchandises venant de la côte. Les services rendus par le maître sous forme d'enseignement entraient donc dans le cadre des échanges commerciaux qui à l'intérieur de la société nzabi mettaient en relation les Nzabi *str. s.*, et les Tsengi. Ces échanges de biens et de services rendaient les Nzabi à même d'obtenir à la fois les outils de fer et les biens sociaux dont ils avaient besoin. Mais il faut bien remarquer que les Nzabi étaient doublement tributaires des Tsengi : d'abord économiquement puisqu'ils dépendaient d'eux pour le fer et pour leurs moyens de production, ensuite politiquement puisque les principaux biens de fer, les *nzundu*[1] véhiculés par les échanges sociaux entre aînés leur venaient nécessairement des Tsengi. En admettant que les Nzabi aient eu accès à une autre source de fer, au fer européen par exemple, ils demeuraient encore tributaires des Tsengi pour la reproduction et le fonctionnement de leur système politique. Aussi, comme on le verra plus loin, les Nzabi dans leurs migrations de la fin du XIXe siècle essayèrent de se soustraire à ce monopole.

3. *Les échanges entre Nzabi et Tsengi*

Tous les aînés nzabi n'étaient pas en relation commerciale avec les Tsengi. Seuls un petit nombre d'entre eux, des forgerons pour la plupart (le plus souvent formés par les Tsengi), reprenaient à leur compte après leur apprentissage les relations de camaraderie qui liaient leurs oncles aux métallurgistes et aux fabricants de *nzundu*. En général, chacun de ces aînés assurait l'approvisionnement d'un groupe de trois ou quatre villages en fer brut et en *nzundu*. Ces aînés, introducteurs de biens rares et socialement valorisés, faisaient figure d'hommes riches, tout comme les aînés qui, en relation avec les ethnies commerçantes, importaient des marchandises européennes. C'est seulement les aînés des clans nombreux et largement répandus, on l'a vu, qui prenaient une part active au commerce en direction de la côte ; ce sont aussi ces mêmes aînés, et pour les mêmes raisons, qui participaient aux échanges de fer avec les Tsengi. Le plus souvent d'ailleurs, les forgerons nzabi étaient eux-mêmes en

1. Les *nzundu* entraient dans la constitution de la « dot », dans le paiement des amendes d'adultère, dans le prix du sang, etc.

relation avec les commerçants et échangeaient les produits métallurgiques venant des Tsengi contre les marchandises européennes. Il est significatif à cet égard que sur dix-huit forgerons nzabi *str. s.* recensés entre 1880 et 1915, neuf appartenaient aux deux clans nombreux et largement répandus des Basanga et des Mululu. Tout comme la camaraderie de commerce, le métier de *mukubu mapibi* et, à un degré moindre, celui de *mukubu bakasa* se transmettaient à l'intérieur du clan, de l'oncle au neveu pour les clans strictement exogames et aussi du père au fils pour les clans dominants parvenus à une certaine endogamie.

4. *La hiérarchisation des Tsengi*

Chez les Tsengi, un processus de hiérarchisation identique à celui qui a été décrit chez les Nzabi à propos des marchandises existait pour les échanges du fer. Un kilogramme de fer prêt à être travaillé par les forgerons nécessitait, pour être produit, une dizaine de journées de travail ; le *nzundu,* qui pesait environ six kilos, représentait un peu plus de soixante journées de travail. Cette très faible productivité des techniques métallurgiques nécessitait l'utilisation d'un personnel abondant, spécialement pour les travaux préparatoires à la fonte, le ramassage, le concassage, le triage du minerai et pour la fabrication du charbon de bois. Et cela d'autant plus que les besoins étaient importants puisqu'une « dot » comportait au moins vingt-cinq kilos de fer, auxquels il faut ajouter tout le métal utilisé pour la fabrication des outils. Aussi la capacité à produire du fer ou à en obtenir en recourant aux services d'un forgeron était-elle directement fonction du nombre de dépendants qu'un aîné était capable de réunir autour de lui pour effectuer les travaux préliminaires à la fonte. Les disparités démographiques entre les lignages et les clans, jointes aux besoins importants en personnel de la métallurgie, amenaient les aînés favorisés démographiquement à acquérir une position dominante. Les métallurgistes et les producteurs de *nzundu* étaient des hommes riches ; cela se reconnaissait à leur village regorgeant de moutons, de porcs et de chèvres reçus en échange du fer et à la nombreuse descendance que leur donnaient leurs femmes et leurs esclaves.

Selon le rapport mensuel d'août 1916 du poste de Tsinguédi, « Koumbi était un centre de transactions de l'esclavage, c'est là que l'on dirigeait vers leurs destinations les captifs faits dans les différentes régions »[1]. Il est vrai qu'à Koumbi, très grand centre métallurgique, les esclaves étaient nombreux. Les informations recueillies à l'actuel Koumbi[2] sur les métallurgistes donnent une idée assez précise du nombre de leurs esclaves. Sur les neuf métallurgistes sur lesquels il a été possible d'obtenir des informations assez précises, quatre n'avaient pas d'esclaves, un n'en avait que deux, un en avait trois, un en avait quatre et deux en avaient

1. Archives du district de Mossendjo.
2. Le village actuel de Koumbi est situé au Gabon sur la route de M'Binda à Bakoumba à une trentaine de kilomètre de M'Binda.

cinq, chiffre qui semble avoir été un maximum. Ces esclaves n'étaient pas, en général, obtenus directement contre du fer ou contre des *nzundu*, mais toujours à l'occasion d'une transaction sociale. Ainsi le père d'Ivola[1], métallurgiste à Musihi près de Koumbi, avait obtenu un esclave lors d'un remboursement de « dot », l'autre lui avait été donné pour une amende d'adultère. Ces esclaves venaient soit des Ngomo, groupe Kota, soit des Miyongo, groupe régional Nzabi avec lesquels les Tsengi étaient en relations matrimoniales. Ngomo et Miyongo, ne produisant pas de fer et, vivant dans une région où les marchandises européennes étaient rares, n'avaient d'autre recours pour obtenir fer et marchandises que de donner en mariage des femmes aux Tsengi. Ces relations matrimoniales étaient à sens unique puisque les Tsengi ne leur donnaient pas de femmes en retour. De plus, dans tous les litiges mettant en jeu des biens sociaux, les Tsengi leur imposaient leurs conditions et obtenaient d'eux des esclaves.

La production et l'échange du fer amenaient donc, tout comme l'échange de marchandises, une hiérarchisation des clans et des lignages. Des aînés riches bien pourvus en dépendants, on passait à des clans et des lignages dominants, par l'intermédiaire de l'esclavage et d'un processus identique à celui qui a été décrit à propos de l'introduction de marchandises. Et ce n'est pas par hasard si, parmi les métallurgistes anciens recensés, six sur vingt et un appartiennent au clan des Bavonda, nombreux, hiérarchisé et pour une part endogame. On voit donc que l'impact des marchands européens n'était pas nécessaire à la hiérarchisation de la société. De la même façon, à l'autre extrémité des chaînes d'échanges, sur la côte, on peut penser que, dans des sociétés côtières comme les Vili ou les Orungu, détenant le monopole de la production du sel très exigeante en main-d'œuvre, une certaine hiérarchisation politique a pu se produire, abstraction faite de tout contact avec l'Europe.

5. *Les Tsengi et la traite*

Dans le cas nzabi, l'existence de deux pôles de hiérarchisation rendait la situation plus complexe. Si le monopole de la production de fer et d'une partie des biens sociaux assurait, chez les Tsengi, une position privilégiée aux hommes riches et aux clans et lignages dominants, il limitait en même temps et de plusieurs façons leur participation à la traite. La localisation géographique de la zone métallifère fixait les Tsengi au sol et restreignait leur déplacement vers l'ouest à la recherche de contacts avec les ethnies commerçantes. De telle sorte que tous les Nzabi *str. s.*, plus libres dans leurs déplacements, en se portant vers les commerçants et spécialement vers les Punu de la Ngounié, formaient un écran entre eux et les marchandises et devenaient des intermédiaires nécessaires entre les métallurgistes tsengi et les ethnies commerçantes de l'Ouest.

1. Ivola est un informateur, résidant à Minganaga, près de Mayoko.

Les Tsengi étaient en contact direct avec des commerçants : au nord avec les Aduma et avec le circuit de l'Ogooué, au sud avec les Punu et les Tsaangi et les échanges vers la Nyanga et Loango. Cependant il faut remarquer que les Tsengi étaient placés tout à fait à l'extrémité des circuits de l'Ogooué, en une région où les marchandises, après avoir remonté le fleuve, s'étaient considérablement raréfiées au passage chez les riverains. A partir de 1870, avec l'irruption des Fang sur le fleuve, ce trafic cessa presque complètement. Le commerce avec les Punu et les Tsaangi, jusque vers 1880, et l'expansion des Nzabi vers le sud resta assez faible. De plus, les caravanes de porteurs, allant chez les métallurgistes tsengi ou se rendant dans la région de Mossendjo, avaient à traverser un territoire d'une centaine de kilomètres, peuplé de groupes Kota épars qui y faisaient régner une insécurité constante. Si bien que la plus grande partie des marchandises arrivant chez les Tsengi leur venait par la grande voie axiale de la Ngounié au Haut-Ogooué, sur laquelle les Nzabi *str. s.* étaient des intermédiaires nécessaires.

Les marchandises venues de la côte, au lieu d'imposer aux échanges interethniques une orientation simple de l'ouest à l'est, composaient avec les produits métallurgiques pour définir une double polarité. A la rareté des marchandises importées pour la plus grande partie par les Nzabi *str. s.*, répondait la rareté du métal produit exclusivement par les Tsengi. L'utilisation des marchandises et du fer, comme biens les plus valorisés circulant uniquement entre les aînés, qui consacrait socialement cette bipolarité, permettait aux aînés dominants à chacun des pôles, tout en contrôlant ces raretés, d'acquérir pour eux, leurs lignages et leurs clans une position dominante. Mais en même temps cette utilisation entraînait pour les aînés dominants de chacun des pôles une limitation réciproque de leur domination, puisqu'ils étaient tributaires les uns des autres pour les marchandises ou pour le fer.

6. *Hypothèse sur la formation de l'ethnie Nzabi*

Cette bipolarité permet, en l'absence de données historiques précises, de formuler un certain nombre d'hypothèses propres à rendre compte à la fois de l'unité des Nzabi et des différences existant entre Nzabi *str. s.* et Tsengi. Les Tsengi ont été distingués comme une tribu au sein des Nzabi, à la différence des Pèti, Ngugela, Miyongo, etc. qui ne constituent que des groupes régionaux. Cette distinction est fondée sur des faits linguistiques et sociaux. Nzabi et Tsengi ont des langues différentes quoique proches ; de plus tous les clans Nzabi ne se trouvent pas présents chez les Tsengi et réciproquement. Certains seulement des clans, toujours des clans importants, se retrouvent dans les deux tribus avec cependant une inégale extension dans l'une et dans l'autre. Ainsi le clan des Basanga, très important chez les Nzabi *str. s.*, n'a qu'une section de clan chez les Tsengi ; le clan des Bavonda, au contraire, très nombreux chez les Tsengi, n'est que faiblement représenté chez les Nzabi *str. s.*

Ces différences laissent à penser que les Nzabi et les Tsengi, qui relèvent actuellement d'une même formation sociale, constituaient il y a encore peu de temps deux entités ethniques distinctes. On peut avancer l'hypothèse selon laquelle, à un moment qu'il est difficile de déterminer, tous les Nzabi à la suite de migrations s'installèrent sur une partie du pays des Tsengi qu'ils débordèrent à l'ouest, et lièrent avec eux des relations commerciales sur la base d'échanges de fer et de marchandises. Cette installation des Nzabi sur un territoire tsengi est attestée historiquement dans la région de Ngoubou-Ngoubou habitée actuellement par les Nzabi-Miyongo, où l'on peut observer de nombreux restes de bas-fourneaux tsengi. Dans la même région, mais un peu plus au sud, au niveau du village de Lebégni, on peut voir au vallon de Minganga un chaos rocheux où, selon le mythe d'origine, aurait été conclu entre les héros fondateurs des Tsengi et ceux des Nzabi un accord mettant fin à des hostilités, et à partir duquel les Nzabi se seraient installés sur les terres des Tsengi et auraient contracté avec eux des alliances matrimoniales. On peut penser que les échanges commerciaux entre les aînés dominants des deux tribus, s'étendant aux femmes, permirent la généralisation de l'usage des marchandises chez les Tsengi et du fer chez les Nzabi comme biens sociaux. Partant de là, le processus d'unification des Tsengi et des Nzabi a pu se poursuivre sans cependant aller jusqu'à faire disparaître les traces des anciens clivages. Le mythe d'origine comporte la dualité Nzabi-Tsengi sous forme des lignées de Nzèbi et de Mbèli[1] qui sont les héros fondateurs respectifs des Nzabi et des Tsengi ; mais ce qui concerne les Tsengi est manifestement ajouté à un récit centré essentiellement sur les Nzabi. Dans les alliances matrimoniales, les mêmes clivages se manifestent dans le fait que seuls les clans dominants se retrouvent dans les deux tribus ; ce qui est en accord avec l'interprétation de leur unification par des échanges limités d'abord aux clans dominants et témoigne en faveur d'une date assez récente du processus, puisque le jeu des alliances n'a pas encore pu s'étendre à tous les clans de l'ensemble Nzabi-Tsengi.

X. — L'ESCLAVAGE

Il est difficile d'évaluer la part que prirent les Nzabi dans le trafic esclavagiste qui fournissait aux planteurs des Amériques une main-d'œuvre à bon marché. Les informations orales, aussi bien celles venant des ethnies commerçantes voisines que des Nzabi eux-mêmes, sont sujettes à caution ; les Tsaangi et les Punu ont tendance, pour se donner le beau rôle et affirmer une domination avant tout idéologique, à gonfler démesurément le nombre des esclaves qu'ils obtenaient des Nzabi, de la même façon qu'ils passent volontiers sous silence la dépendance très réelle dans laquelle les tenaient les Nzabi pour leur alimentation et pour les produits

1. Mbèli est aussi connu sous le nom de Bangala.

métallurgiques. Les Nzabi, par contre, et on le comprend aisément, ne sont pas très bavards sur ce chapitre. Les documents écrits qui sortent des généralités sur l'origine des esclaves et permettent d'identifier avec précision les Nzabi parmi les esclaves vendus sur la côte sont rares. Parmi eux, il faut citer le R.P. Sublet, missionnaire à Setté-Cama, qui décrit, en 1833, alors que la traite était officiellement prohibée, la mort des petits esclaves, pour la plupart nzabi, rachetés par la mission, « absolument réfractaires à toute autre alimentation que la terre qu'ils mangent à pleines mains. Enfermés dans l'infirmerie, ils se couchent à plat ventre, lèchent la poussière du parquet et finissent par mourir de convulsions proches de l'épilepsie » [**15**, p. 289]. L'autre indication, qui concerne la présence d'esclaves nzabi chez les populations commerçantes, est donnée par Du Chaillu. Celui-ci signale chez les Punu des bords de la Ngounié un endroit appelé N'javi, « probablement parce que les esclaves qui travaillent sur la plantation étaient tirés du pays qui porte ce nom » [**19**, p. 216].

Des informations plus intéressantes sont fournies par les décomptes de Koelle, portant sur l'origine des esclaves libérés et établis en Sierra Leone, après l'abolition officielle par l'Angleterre, en 1808, de la traite esclavagiste. Ces décomptes ne portent que sur de très petits nombres, mais la période 1815-1840 où ils sont faits est celle où le Gabon et le Congo connurent une recrudescence de la traite esclavagiste. De plus les chiffres donnés pour un certain nombre d'ethnies voisines permettent des comparaisons. Le groupe Mbédé qui, outre les Nzabi, regroupe les Aduma, les Wandji et les Ndumu n'est que très faiblement représenté, beaucoup moins que certains peuples commerçants, tels que les Orungu de l'embouchure de l'Ogooué, beaucoup moins aussi que la plupart des peuples de l'intérieur : Obamba, Akélé ou Téké-Tsaayi (tabl. II).

Les peuples de l'intérieur comme les Nzabi sont globalement désignés dans la littérature du nom de « peuples-réservoirs » ; cette appellation

TABLEAU II. — ORIGINE DES ESCLAVES DE LA ZONE GABON-CONGO SELON « POLYGLOTTA AFRICANA » DE KOELLE (D'APRÈS [**13**])

I Nombre d'esclaves libérés présents en Sierra Leone
II Date de capture du bateau négrier

Ethnies d'origine	I	II
Ndasa	1	1838
Vili	2	1819
Mbédé	4	1822
Obamba	11	1835
Orungu	11	1819 et 1831
Yombé	13	1822
Akélé	17	1831
Téké-Tsaayi	21	1832
Sundi	50	1840

sous-entend qu'ils ont alimenté de façon importante la traite esclavagiste. L'on peut constater avec H. Deschamps que

« la traite, dans ces mêmes régions [le massif Du Chaillu], ne semble pas avoir anéanti les peuples comme on le croit généralement. Les populations les plus atteintes par la traite, les Mitsogho, les Massango, les Banzabi, véritables réservoirs d'esclaves, sont parmi les plus florissantes du Gabon. Paradoxalement, ce sont les marchands d'esclaves côtiers : les Mpongwé, les Oroungou qui ont diminué jusqu'à presque disparaître » [**17**, pp. 38 et 39].

Il ne faudrait pas tirer de cette constatation, qui correspond bien à la réalité des faits, des conclusions optimistes sur les conséquences de la traite esclavagiste. Celle-ci apparaît au contraire à la lueur des chiffres dont on dispose comme une ponction démographique qui, affectant les tranches d'âges de jeunes, a eu des conséquences catastrophiques pour les sociétés africaines. Par contre, il ne faudrait pas perdre de vue que lorsque les peuples de l'intérieur apparaissent comme des réservoirs d'esclaves, la traite est déjà en action depuis plusieurs siècles. Et on a tout lieu de penser avec P. Alexandre [**1**, p. 534] que c'est seulement après avoir épuisé le potentiel humain des zones côtières et sub-côtières que la traite esclavagiste s'étendit à l'intérieur du pays et que ce furent d'abord les peuples dits commerçants qui fournirent les premiers contingents d'esclaves à destination du Nouveau Monde. La traite progressant à l'intérieur, cette hémorragie démographique tendit à être compensée par des esclaves de l'arrière-pays qui furent intégrés aux sociétés commerçantes. Ainsi en témoignent les Punu, les Tsaangi et surtout les Kunyi, chez lesquels un grand nombre de lignages sont constitués par les descendants d'esclaves venant des ethnies voisines qui, au lieu d'être acheminés vers la côte pour y être vendus, demeuraient à l'intérieur de l'ethnie pour participer à la reproduction démographique. Selon les conclusions que P. D. Curtin et J. Vansina tirent de l'inventaire de Koelle, aussi bien pour l'Afrique occidentale que pour l'Afrique centrale, il semble que « le nombre des esclaves introduits dans les circuits de traite allait en décroissant de la côte à l'intérieur » [**13**, p. 188].

L'on peut, en partant de ce que l'on connaît par ailleurs des Nzabi et de leur rôle dans la traite, essayer de rechercher les raisons pour lesquelles, d'après les informations dont on dispose, ils n'ont que peu participé à la ponction démographique résultant du commerce des esclaves.

La traite a porté toutes les productions des Nzabi (métallurgie, agriculture, chasse et cueillette) à un niveau qui n'a jamais été égalé depuis. Cet effort de production, reconnu par tous les voyageurs, devait nécessairement résulter, dans un système de production aux possibilités d'évolution extrêmement limitées, de la mobilisation de toutes les forces de production. Il y a, par conséquent, une contradiction entre le fait d'être de grands producteurs et celui d'être fournisseurs d'esclaves.

Cette contradiction est générale dans le système de la traite ; elle se manifeste par l'opposition de deux sortes d'esclaves : l'esclave bien d'échange et l'esclave moyen de production. Ces deux sortes d'esclaves

se rencontraient au sein de la plupart des ethnies courtières ou commerçantes du Bas-Ogooué, de l'estuaire ou de la côte gabonaise. Ainsi les Inenga, grands trafiquants, faisaient-ils cultiver leurs plantations par des esclaves qui n'entraient jamais dans les circuits d'échanges et qui étaient réservés uniquement à la production. Cette distinction qui se retrouve aussi chez les Nkomi a été décrite par Du Chaillu :

« Le roi des Commis possède des esclaves regroupés en villages ; tous les esclaves qui demeuraient là, pour être employés aux travaux de plantation du roi, étaient tirés de onze tribus différentes [...]. Lorsque j'arrivais, un négrier portugais venait précisément de quitter la côte pour se rendre à l'île Saint-Thomas, ayant à bord 78 esclaves. Cependant ni le roi, ni les chefs, ni leurs sujets ne vendent les esclaves dont ils sont propriétaires par héritage » [**19**, p. 45].

La présence d'esclaves producteurs était absolument indispensable à la subsistance alimentaire des ethnies pour lesquelles le commerce était la principale activité économique et qui ne se livraient que peu ou pas à la production.

Pour Brazza l'opposition entre la production et la traite esclavagiste conditionne l'évolution du commerce dans l'Ogooué. Selon lui, c'est dans la mesure où se développeront les activités productrices pourvoyeuses de matières premières que l'esclavage disparaîtra. Dans le Haut-Ogooué, il note l'accroissement de la production de caoutchouc, bien que le commerce des esclaves soit encore très développé. Il y voit un indice annonciateur de l'époque « où l'ivoire et le caoutchouc commenceront à remplacer les esclaves sur les marchés du pays » [**12**, p. 67] et où les gens « sauront apprécier les services que peut rendre un homme » [**12**, p. 130].

Cette opposition entre les deux utilisations de l'esclave, l'échange et la production, se retrouve dans les rapports entre les Nzabi et leurs voisins commerçants — les Punu, Tsaangi et Kunyi — pour lesquels le transport et l'échange étaient les principales activités économiques. Ne produisant que très peu, ils avaient recours pour assurer leur alimentation aux productions agricoles des Nzabi dont ils étaient complètement dépendants. L'administrateur de Mallembé en 1913 et 1914 décrivait la situation catastrophique dans laquelle se trouvaient les Lumbu, Kunyi et Punu de sa subdivision, qui, du fait de l'insoumission des Nzabi, ne pouvaient plus se procurer chez eux, comme ils en avaient l'habitude, le caoutchouc objet de leur activité commerciale, mais aussi l'arachide et le petit bétail nécessaire à leur alimentation[1].

Les deux sortes d'esclaves, l'esclave bien d'échange et l'esclave moyen de production, ne sont pas dissociables ; c'est, en effet, la capacité de production qui fonde en définitive la valeur d'échange de l'esclave. Les journaux de bord des capitaines négriers font état des prix des « pièces d'Inde » proportionnels à l'âge, sexe, robustesse, état de santé : tous indices de leur capacité de production. De plus, à l'issue du voyage, sur les côtes d'Amérique ou des Antilles, si on laisse les esclaves se reposer

1. Archives du district de Kibangou.

pour qu'ils se remettent des fatigues de la traversée, ce n'est pas tant par souci philanthropique, qu'afin d'être présentés plus « frais » pour la vente [**30**, p. 114]. L'esclave dans la traite n'est vendu que s'il est à même de fournir du travail, et son prix est en rapport avec la capacité de production qui lui est supposée.

Du fait de la spécialisation des ethnies qui participent à la traite, du fait que certaines d'entre elles délaissent pratiquement la production pour se consacrer entièrement au commerce, il devient nécessaire, en terre africaine, que d'autres ethnies — comme les Nzabi — compensent ce manque en se spécialisant dans la production. Aussi il est difficilement pensable que les Nzabi, grands pourvoyeurs de la traite aussi bien en matières premières qu'en produits alimentaires, aient été de grands fournisseurs d'esclaves ; la sortie d'esclaves de la société amoindrissait, en effet, son potentiel de production. Socialement, l'esclave ne se définit que par la dépendance dans laquelle le tient son maître, et dont celui-ci tire parti pour accroître démographiquement son lignage et la production du groupe de résidence à la tête duquel il se trouve. On peut, à l'appui de cela, faire état de la concordance des informations qui sont explicites sur l'utilisation domestique de l'esclave dans la production. A nos propres informations venant des Nzabi du Congo, il faut ajouter celles de H. Deschamps recueillies à Mbigou et à Koulamoutou qui signalent que « l'esclave, possédé par un chef de famille, était employé par lui aux plantations et à la chasse » [**17**, p. 53]. Enfin S. Jean, dans la région de Lébamba, note qu' « autrefois, les maîtres devaient fournir à leurs serviteurs, le logement et la nourriture en contrepartie du travail fourni sur les plantations » [**24**, p. 16]. Ces deux fonctions, reproduction démographique et production, sont évidemment en contradiction, au niveau d'un aîné particulier, avec la mise en circulation de l'esclave et, au niveau de l'ethnie, avec son introduction dans les circuits de traite qui aboutissaient à la côte. La mise en circulation du *muviga* à l'intérieur de l'ethnie nécessitait des conditions bien précises ; elle sanctionnait l'insoumission d'un *muviga* récalcitrant et intervenait dans les cas de meurtres ou d'accidents où il fallait payer le prix du sang ; le *muviga* était alors cédé de préférence à un membre à part entière du lignage. Introduire l'esclave dans les circuits de traite revenait pour les Nzabi à se priver d'un potentiel démographique et productif. C'était laisser aux planteurs des Indes Occidentales le soin de réaliser la valeur d'usage de l'esclave, ce qui était en contradiction avec l'effort de production qui plaçait les Nzabi parmi les grands fournisseurs en matières premières et en produits alimentaires de la traite entre l'Ogooué et le Niari.

XI. — Les migrations

Partant du Haut-Ogooué et du mont Birogou, les Nzabi, vers 1880 environ, migrèrent en direction du sud et du sud-ouest, pour atteindre

dès le début du siècle les limites qu'on leur connaît actuellement et qui résultent avant tout de l'action stabilisatrice de l'administration française.

1. *L'allure générale des migrations*

Venant du nord et du nord-est, la migration nzabi (cartes 2 et 3) s'est produite en partie dans un couloir nord-sud, limité à l'est par la Louessé et à l'ouest par la Nyanga. La migration tardive de la tribu Tsengi, au nord de Mayoko, se déroula pour l'essentiel à l'est de la Louessé, tandis que les Miyongo débordèrent très largement à l'ouest de la Nyanga jusqu'aux rivières Loambitchi et Bibaka qu'ils descendirent depuis leurs sources. Cette bande de terrain délimitée par les deux fleuves était, avant l'arrivée des Nzabi, une sorte de no man's land. Seuls s'y trouvaient quelques groupes dispersés de Pygmées et de rares villages habités par des ethnies relevant du groupe Kota. Lorsqu'en 1883 L. Mizon traversa le pays, les villages nzabi les plus méridionaux qu'il rencontra sur son parcours étaient des villages tsengi qui se situaient auprès de la rivière Mambom, cartographiée actuellement sous le nom de Bambomo, coulant au nord-est de Mbinda en direction de la Louessé. A partir de cette rivière et jusqu'aux rivières Molo et Bakoulou au niveau des villages actuels de Doumanga et Mougoundou-Sud, quelques villages seulement sont indiqués appartenant aux Ngomo, Mbamba et Tumbidi.

Le couloir Nyanga-Louessé, qui servait de cadre naturel à la partie est de la migration nzabi, était habité sur son bord oriental par les Téké-Tsaayi. Ceux-ci constituaient l'extrême avancée vers l'ouest des groupes Téké qui occupaient en continuité le territoire compris entre les plateaux Batéké et la rivière Mandolo. Ces Téké ne passèrent jamais sur la rive droite de la Louessé et, lorsque les premiers groupes Nzabi arrivèrent à Lékumu, les Téké s'en étaient déjà retirés pour aller sur les bords de la Mandolo, alors que plus au sud ils progressaient vers l'ouest et dépassaient la Sinaga.

Au sud, la migration nzabi buta sur les Punu et les Tsaangi. L'habitat des Tsaangi commençait immédiatement au sud des rivières Molo et Bakoulou. Sur ce point, l'itinéraire de L. Mizon ne fait que confirmer les informations recueillies dans les villages. Les Tsaangi débordaient la Nyanga à l'ouest pour faire place aux Punu établis sur la basse Loambitchi et la basse Bibaka. Au sud, les Tsaangi descendaient jusqu'à la rive gauche de l'Itsibou, au-delà de laquelle commençait le territoire des Kunyi[1].

2. *Les migrations et la traite*

Les migrations nzabi apparaissent très nettement en corrélation avec l'interruption du commerce fluvial dans le Haut-Ogooué. Sous la pression des Fang qui atteignirent l'Ogooué dans la région de Lopé vers 1865, les

1. Sur ce point aussi la carte de L. Mizon est conforme aux informations orales.

Okanda durent se replier sur la rive gauche. La présence des Fang, établis sur la rive droite, créait un climat permanent d'insécurité, peu propice à la circulation sur le fleuve et aux relations commerciales que les Okanda entretenaient avec les Aduma. De plus, vers 1869 selon R. Avelot [**3**, p. 375], un groupe de Fang, les Osyeba[1], coupèrent l'Ogooué vers l'embouchure de l'Ivindo rendant tout trafic impossible. Sur le haut fleuve, le commerce était, toujours selon R. Avelot, perturbé depuis 1865 par le soulèvement des Andjiani qui refusaient de se plier plus longtemps aux conditions draconiennes que leur imposaient les commerçants duma. Dès lors les marchandises furent acheminées par les voies de terre qui, partout de Mayoumba ou de Loango, atteignaient le Haut-Ogooué par le sud et l'ouest. Brazza mentionne tout spécialement la voie de Mayoumba : « Ces marchandises, principalement le sel, n'arrivant plus par cette voie [par voie fluviale] dans le Haut-Ogooué, un nouveau courant commercial s'établit faisant venir les produits de la côte de Mayoumbé » [**12**, p. 115]. En fait, cette voie existait déjà et correspondait au commerce que les Nzabi faisaient avec les Punu. De plus, une autre voie de commerce que ne mentionne pas Brazza passait entre la haute Nyanga et la haute Louessé et se subdivisait en deux branches, l'une allant vers la côte au sud de Mayoumba, l'autre atteignant la région de Loango[2].

En 1878, Brazza, grâce au prestige dont il jouissait parmi les populations du fleuve, rétablit le trafic en remontant avec des Okanda jusque chez les Aduma. Cependant, après cette rupture symbolique du blocus fang, le trafic sur le haut fleuve n'atteignit jamais, à cause de l'insécurité qui persistait, le niveau qu'il avait eu vers 1860. C'est une des raisons pour lesquelles L. Mizon rechercha entre 1881 et 1883 la meilleure voie de terre pour atteindre le Haut-Ogooué à partir de la côte au sud de Mayoumba. J. Berton en 1890 rechercha, pour les mêmes raisons, des voies terrestres entre Lastourville et Samba sur la Ngounié. Il résume ainsi ses conclusions :

« Cette pénible exploration aura eu, pour la colonie du Congo Français, ce double résultat pratique de montrer :

1° Qu'il n'existe pas actuellement de route directe et commerciale allant de Lastourville ou de Franceville aux établissements européens du Ngounié ;

2° Que les relations des populations riveraines du moyen et du haut Ogôoué avec les populations côtières de l'Atlantique ont lieu soit par le fleuve Nyanga, soit par le Rembo N'Comi et le Fernan-Vaz, soit enfin par Loudima et le Niari Quillu ; et non pas du tout, comme on semblait le croire jusqu'à ce jour, par le bas N'Gounié, l'Ogôoué inférieur, le cap Lopez ou la baie de Nazareth » [**8**, p. 218].

En 1900, E. Jobit signale que la station de Franceville est dans un état « d'abandon complet » et que les « indigènes, à deux jours de là, ignorent presque qu'il y a des Blancs. Le caoutchouc qu'ils font va tou-

1. Les Osyeba, ou plus correctement les Asyeba, seraient soit un clan *(ayoŋ)* des Fang-Mëke, soit l'ensemble des Fang-Mëke [**1**, p. 507].

2. Après la coupure du trafic dans le Haut-Ogooué, une autre voie de terre, celle de Bangoué, connut probablement aussi un regain d'activité.

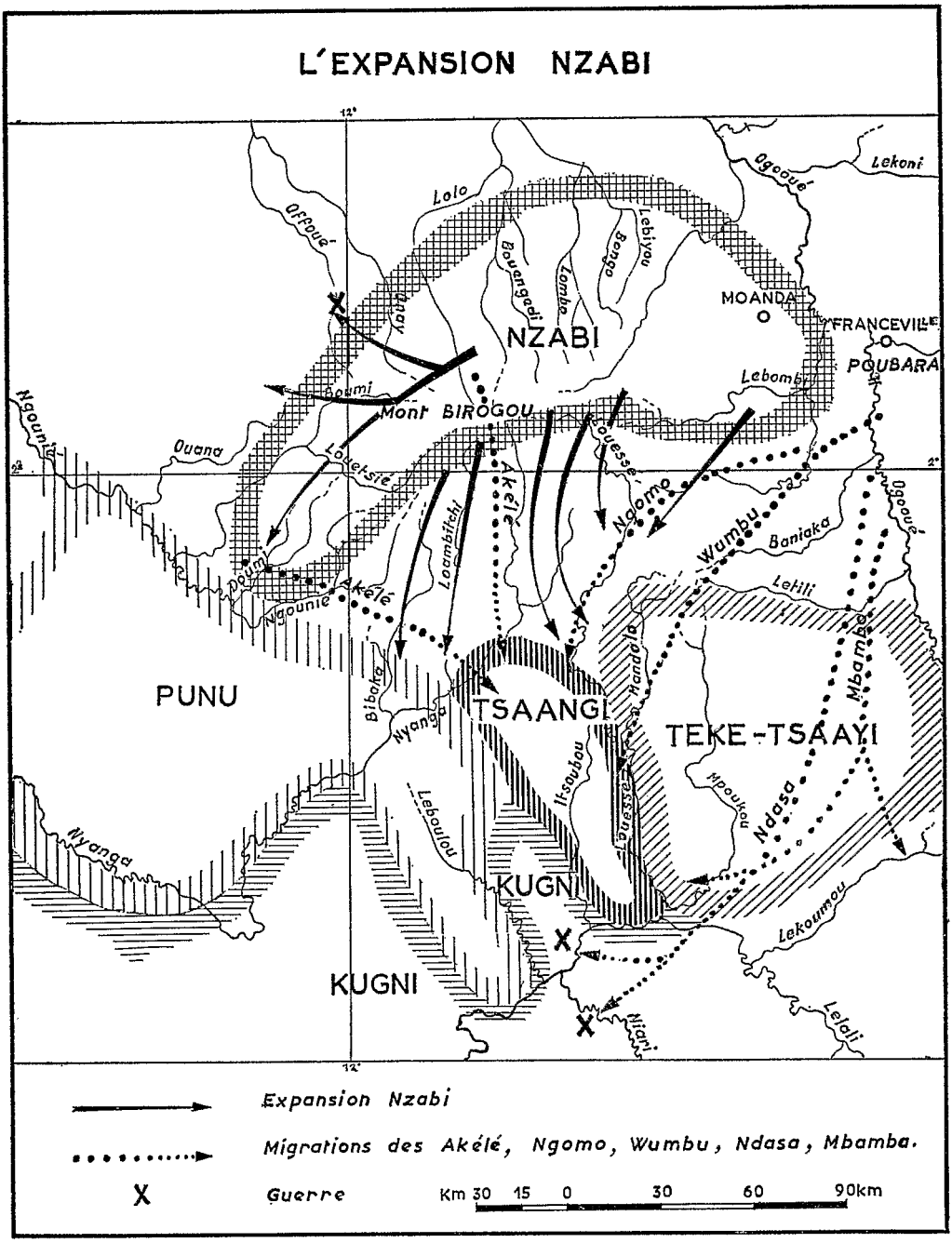
L'EXPANSION NZABI
NZABI
MOANDA
FRANCEVILLE
POUBARA
Mont BIROGOU
PUNU
TSAANGI
TEKE-TSAAYI
KUGNI
KUGNI
Lekoni
Ogooué
Lolo
Offoué
Lebiyou
Bongo
Lombo
Bouengadi
Onay
Boumi
Lebombi
Ngounié
Ouana
Louetsié
Akélé
Louesse
Ngomo
Wumbu
Baniaka
Letili
Doumi
Ngounié
Akélé
Loambitchi
Bibaka
Nyanga
Mandala
Mbamba
Mpoukou
Ndasa
Itsoubou
Louesse
Leboulou
Nyanga
Lekoumou
Niari
Lelali
Expansion Nzabi
Migrations des Akélé, Ngomo, Wumbu, Ndasa, Mbamba.
X Guerre
Km 30 15 0 30 60 90km

CARTE 2

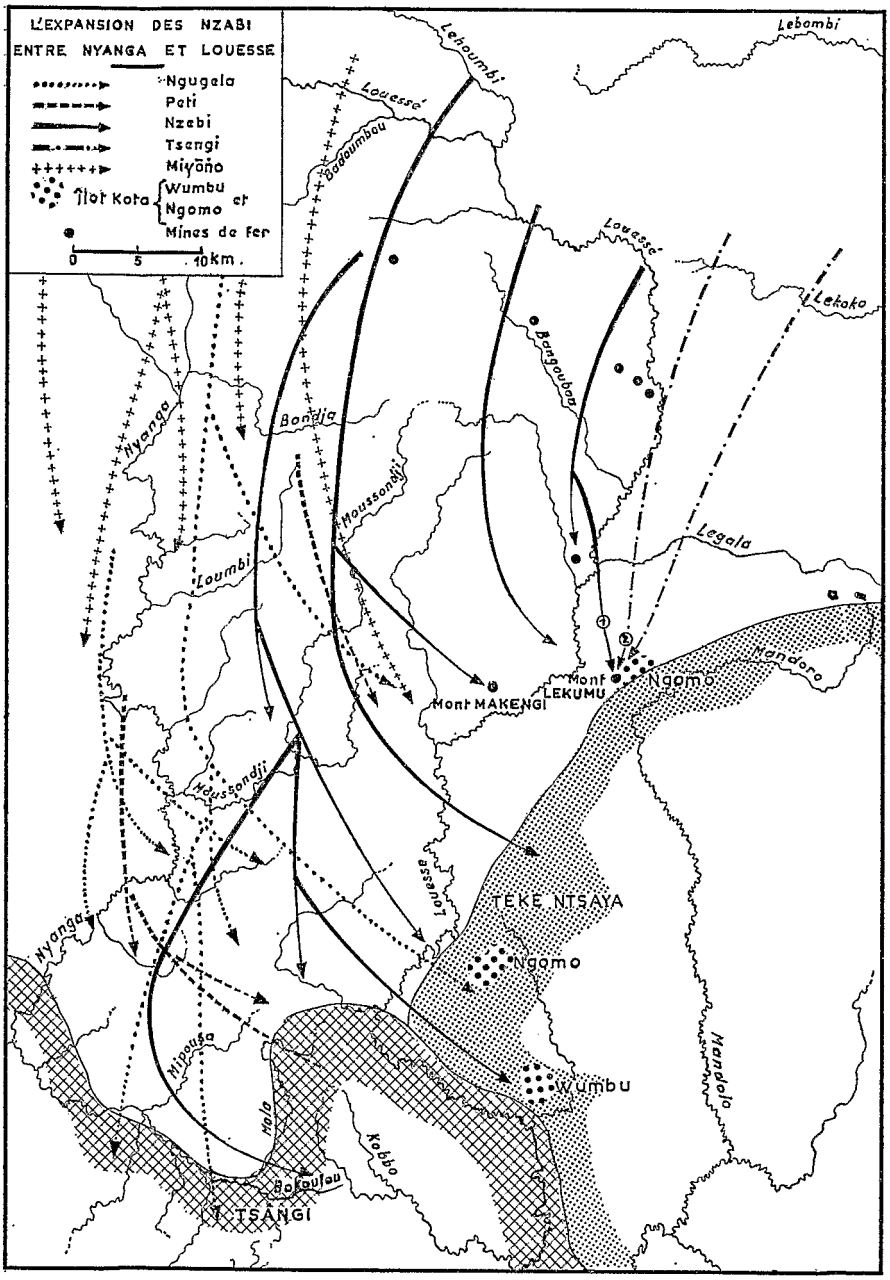
L'EXPANSION DES NZABI
ENTRE NYANGA ET LOUESSE
Ngugela
Peti
Nzebi
Tsengi
Miyōño
Îlot Kota
Wumbu
Ngomo
et
Mines de fer
0 5 10 km.
Lebombi
Lehoumbi
Louessé
Badoumbou
Lekoko
Bangoubou
Bondja
Nyanga
Moussondji
Legala
Loumbi
Mandoro
Mont LEKUMU
Ngomo
Mont MAKENGI
Louesse
TEKE NTSAYA
Ngomo
Wumbu
Mandolo
Mipousa
Mola
Kobbo
Bokoulou
TSANGI

CARTE 3

jours à la Nyanga, alors qu'autrefois un courant commercial important suivait le cours de l'Ogooué, malgré ses rapides » [**25**, p. 188]. Les raisons de cet abandon sont à attribuer selon E. Jobit à l'hostilité des riverains entre Lastourville et Franceville.

En se déplaçant vers le sud et le sud-ouest, en descendant la Louessé, la Nyanga, la Loambitchi et la Bibaka, les Nzabi ne faisaient que se rapprocher des commerçants punu, tsaangi et téké-tsaayi, avec lesquels les échanges s'étaient intensifiés depuis la coupure de l'Ogooué. Ce rapprochement géographique ne pouvait qu'être bénéfique au développement des échanges, d'autant plus qu'en migrant vers le sud, les Nzabi s'assurèrent par un peuplement relativement dense le contrôle du no man's land d'une centaine de kilomètres qui, jusque vers 1880, les séparait des commerçants — no man's land dans lequel la sécurité du commerce était rendue précaire par la présence de groupes d'Akélé, de Ngomo et de Wumbu.

Si l'on observe d'un peu plus près les déplacements des Nzabi, on se rend compte que ces migrations correspondent à une expansion qui a pour effet d'accroître, vers le sud, leur territoire. Si les Nzabi viennent, à partir de 1880, peupler le no man's land qui s'étend au sud de leur habitat, ils n'abandonnent pas pour autant ce qui apparaît comme le point de départ des migrations, à savoir le Haut-Ogooué et les sources des rivières et fleuves qui descendent le versant sud des monts Birogou. De plus l'occupation du pays entre Nyanga et Louessé est relativement dense. L'enquête sur les migrations dans cette région[1] met en évidence une occupation serrée du territoire par des villages distribués sur un réseau de pistes extrêmement ramifié. Peu avant la pacification française, au moment où les Nzabi commencent à mordre sérieusement sur les terres téké et tsaangi, on peut estimer par défaut à soixante-treize le nombre des villages disposés entre Nyanga et Louessé, au sud de Mayoko. Ce nombre se répartit comme suit entre les différents courants migratoires : Nzèbi, 49 ; Ngugela, 15 ; Pèti, 10 ; et Miyongo, 4. Il s'agit donc d'une migration massive[2] qui, en une trentaine d'années environ, a permis aux Nzabi d'agrandir leur territoire en contrôlant complètement, par une occupation dense, l'espace qui s'étendait entre eux et les commerçants du Sud. Ceci n'a été rendu possible que grâce à la souplesse de l'organisation segmentaire ; le régime disharmonique a favorisé le maintien, entre les différents groupes en mouvement vers le sud, de rapports étroits qui ont conféré à l'expansion nzabi sa force et son caractère monolithique.

Cette migration massive est à opposer aux migrations des différents groupes Kota. Partis un peu avant les Nzabi, et sensiblement des mêmes endroits, les Kota pénétrèrent plus au sud chez les peuples commerçants.

1. L'enquête sur les migrations a porté presque uniquement sur cette région qui est donc la seule où les déplacements soient connus de façon précise.

2. A Mbigou, la région de Mossendjo est désignée par le terme Lake-Lake, c'est-à-dire marche forcée. Peut-être faut-il voir là un rapport avec la rapidité de la migration nzabi ?

Leur migration fut beaucoup plus rapide, puisqu'ils arrivèrent sur la basse Louessé et le Niari vers 1900 [7]. Ces migrations-éclairs, qui ne mirent en jeu que des groupes démographiquement limités, amenèrent les Kota à rompre avec leurs pays de départ et à ne contrôler que faiblement les territoires sur lesquels ils s'avancèrent[1]. C'est probablement une des raisons pour lesquelles, dans la région au nord de Mossendjo, les Kota ne sont pas reconnus comme les véritables habitants du pays bien qu'ils aient souvent, par petits groupes il est vrai, devancé les Nzabi. Cette comparaison avec les Kota amène à préciser les fondements de l'expansion des Nzabi et à éclairer leur situation dans la traite. L'attrait des marchandises est le mobile principal des migrations kota. Situés sur les voies commerciales, les Kota se procurent le plus souvent les marchandises en attaquant les porteurs et en terrorisant les commerçants. Les souvenirs de cette époque où les Kota « faisaient *mangwanda* », c'est-à-dire le brigandage, sont si vivants qu'ils comptent pour beaucoup dans la répulsion et dans la mise à l'écart dont ils sont encore l'objet de la part des populations du Niari forestier. Lorsque Baratier, en remontant le Kouilou en 1896, rencontre les Kota, il signale qu'ils marchent vers le sel et la côte, afin d'être à la source même des marchandises. Sur la basse Louessé et le Niari en 1900, les Ndasa et les Mbamba décimèrent les commerçants kunyi et ceux-ci, incapables de résister à la pression guerrière, ne durent le maintien sur leur territoire qu'à l'arrivée des Français. Les Kota sont essentiellement des contestataires qui remettent en cause le système de la traite. Ils n'essaient pas par leurs migrations d'améliorer leur situation dans la traite en diminuant le nombre des intermédiaires ; ils ne se plient pas aux règles de la traite. Ils font tout, au contraire, pour détruire par la force un système dans lequel ils sont entièrement dominés.

La situation des Nzabi est tout autre, leur expansion est dans l'ensemble pacifique. S'ils améliorent en migrant leur situation dans la traite, ils n'entrent pas de façon violente en lutte avec les commerçants. C'est en producteurs qu'ils s'installèrent chez les Tsaangi, les Punu et les Téké, et les seuls conflits ouverts et durables qu'ils eurent au cours de leur expansion les opposèrent aux producteurs avec lesquels ils étaient en concurrence directe. C'est au nord-ouest de leur habitat, avec les Masango, que les Nzabi eurent les seuls conflits importants au cours de leur expansion. Ces guerres, qui cessèrent seulement vers 1930, avaient pour objet la possession des forêts que les Nzabi utilisaient pour la chasse et pour l'agriculture. De leur côté, les Masango, grands chasseurs, étaient surtout préoccupés de conserver le potentiel cynégétique de leur territoire. L'autre conflit plus localisé dans le temps, qui opposa les Nzabi métallurgistes aux Ngomo, producteurs de fer eux aussi, eut pour objet la possession et l'exploitation du mont Lèkumu. Et l'on retrouve là leur rôle de grands

1. Les caractéristiques des migrations kota sont certainement à mettre en rapport avec un régime harmonique, patrilocal et patrilinéaire qui favorisait l'autonomie des groupes en déplacement. Cette remarque vaut au moins pour les Kota de l'Ivindo [32], et les Ndasa et Mbamba [2].

producteurs dont il faut tenir compte pour expliquer l'expansion des Nzabi. C'est autant pour trouver de nouvelles terres à cultiver que pour améliorer leur situation dans le commerce que les Nzabi migrèrent. La région du Haut-Ogooué connaît depuis longtemps une occupation intensive du fait de la présence de gisements de fer plus propres à fixer au sol les populations que l'agriculture. Les savanes de cette région, bien qu'en équilibre avec le substrat géologique, ont certainement une origine anthropique et attestent d'une occupation ancienne et intensive de cette région[1]. De plus l'importance de la migration nzabi laisse à penser qu'à cette époque les Nzabi connaissaient une démographie assez florissante.

3. *Les différents courants migratoires*

La fin des échanges par l'Ogooué et l'augmentation corrélative du commerce par les voies de terre de l'Ouest et du Sud eurent pour effet de remettre en cause l'équilibre précaire qui existait au sein des Nzabi, entre les Nzabi *str. s.* et les Tsengi. Chacune des deux tribus, chacun des groupes régionaux essayèrent dans cette situation nouvelle d'améliorer leurs positions dans la traite, soit en se rapprochant des commerçants du Sud et en s'installant chez eux, soit en venant exploiter les gisements métallifères les plus méridionaux. Aussi les différents courants migratoires sont-ils à analyser en fonction de la bipolarité fer/marchandises et par rapport à leurs deux objectifs principaux : les gisements de fer de la région de Mayoko et les voies commerciales allant des côtes du Loango au Niari forestier. Cette étude de détail est l'occasion de cerner d'assez près la réalité des différents groupes Nzabi et de les définir par leurs relations aux deux pôles d'attraction de la migration : le fer et les circuits de traite. Dans cette migration, la zone métallifère apparaît comme un point fixe. Du mont Makengi, gisement le plus méridional, elle s'étend jusqu'à l'ouest de Ngoubou-Ngoubou, sans atteindre la Nyanga, et remonte jusqu'à Moanda et Franceville. Elle a conditionné étroitement différents courants migratoires qui ont pour objectif une partie de la zone minière ou qui contournent cette zone à l'ouest et au sud, pour se mettre en relation directe avec les Téké et les Tsaangi.

Les Tsengi, Nzèbi, Ngugela, Miyongo et Pèti migrèrent par groupes de villages ; mais ces différents courants migratoires s'interpénètrent sur leurs bords. Aussi les flèches de la carte 2 ne représentent qu'une situation moyenne pour chacun des groupes, puisque la représentation de tous les anciens villages avec tous leurs déplacements aurait rendu toute lecture impossible.

La migration tsengi est la plus courte ; elle s'est produite entièrement à l'intérieur de la zone métallifère, elle n'a pas dépassé, au sud, Mayoko et le mont Lékumu et, à l'ouest, la Misembi, affluent de la rive droite de la Louessé.

1. D'après Miletto [**28**], les Nzabi, Wandji et Aduma seraient depuis deux siècles dans le Haut-Ogooué.

La migration nzèbi est la plus nombreuse et celle qui a connu la plus grande extension. C'est à quarante-neuf au minimum que s'élevait le nombre de villages nzèbi au sud de Mayoko, peu avant l'intervention française. A l'est, la migration nzèbi occupe une partie de la zone minière, et la plupart des mines de la rive droite de la Louessé ont été exploitées par les Nzèbi ; à l'ouest, elle déborde la Moussondji, mais n'atteint pas la Nyanga. Par contre au sud, elle s'élargit en contournant la zone minière et entre à la fois en contact avec des Téké et les Tsaangi.

La migration ngugela occupe une position voisine de la Nyanga qu'elle semble avoir suivie sur les deux rives. Au sud, elle s'élargit et entre en contact avec les Téké, les Tsaangi et les Punu à l'ouest de la Nyanga.

Les Miyongo constituent le courant migratoire le plus occidental et le plus récent. Seule une petite partie de cette migration se produisit sur la rive gauche de la Nyanga, derrière les Nzèbi et les Ngugela. Les Miyongo entrèrent en contact avec les Punu sur la basse Bibaka et la basse Loambitchi.

Enfin les Pèti forment un courant beaucoup moins individualisé, pris dans les migrations nzèbi, ngugela et miyongo.

a) *Les migrations dans la zone métallurgique*

— *Les gisements de la rive gauche de la Louessé*

La région de Mayoko et le gisement de Lèkumu en particulier avaient déjà connu une occupation téké lorsque les Nzèbi et les Tsengi s'y installèrent. Les Téké, qui y vinrent probablement au début du XIXe siècle, le quittèrent pour se retirer vers l'ouest en direction de la Mandolo et vers le sud au contact des Tsaangi.

Sur la carte dressée par L. Mizon, aucun village n'est indiqué au niveau des rivières Légala, Lékumu et Léyou que L. Mizon traversa en venant du nord. A cet endroit, figurent seulement les indications de Ngomo et de Ntombouli[1]. Après le départ des Téké, ce sont, en effet, des Ngomo qui exploitèrent pendant quelque temps Lékumu. Puis les Nzabi-Nzèbi arrivèrent à Lékumu et, avec l'aide des Wumwu[2], en chassèrent les Ngomo. Le fondeur nzèbi Pfumbolo, du clan Mwanda, exploitait le fer de Lékumu en collaboration avec les Wumwu, lorsque les Tsengi du clan Basanga, venant de Kumbi et de la région de Moanda, s'y installèrent après en avoir évincé les occupants. Ceci se passait au début du siècle, avant l'installation française, après laquelle les Tsengi arrivèrent nombreux.

— *Les gisements de la rive droite de la Louessé*

Téké et Nzabi s'accordent à reconnaître que les Téké, bien que proches, n'ont jamais exploité le mont Makengi et que l'avancée téké

1. Ngomo : groupe Kota. Ntombouli : probablement Ntumbidi, autre groupe Kota.
2. Wumwu : groupe Kota.

vers l'ouest ne traversa jamais la Louessé. Les Nzabi-Nzèbi arrivèrent probablement au mont Makengi vers 1885 ; tout autour du mont Makengi se trouvaient des villages nzèbi et ngugela. Et c'est seulement peu de temps avant l'arrivée des Français, aux alentours de 1900, que les Nzabi-Tsengi vinrent y chercher du fer. Au nord du mont Makengi, les gisements de Mavendi, Ngongo, Lebanga, Mbuyo ont été exploités par les Nzèbi et plus marginalement par les Tsengi à partir de 1900.

— *La compétition pour le fer*

Le principal intérêt de ces informations est de montrer que les Nzabi *str. s.* saisirent l'occasion que leur offrait la réorientation des échanges pour s'affranchir du monopole de la production du fer que détenaient les Tsengi. Les informations sont sur ce point concordantes ; d'une part le recensement des métallurgistes vivant entre 1880 et 1915 révèle l'existence, parmi les 21 métallurgistes rencontrés, de 6 métallurgistes appartenant à la tribu Nzèbi, d'autre part l'inventaire des anciens villages montre qu'un certain nombre de villages nzèbi, installés près des gisements de la rive droite de la Louessé, produisaient du fer. L'acquisition par les Nzèbi, groupe régional Nzabi, de la technique de fonte semble résulter de leur migration vers le sud et de leurs contacts avec les Téké-Tsaayi. Selon deux informateurs, ce sont les Téké-Tsaayi qui apprirent aux Nzèbi la technique de la fonte ; ce qui est fort probable, étant donné que le fer chez les Téké n'avait qu'un usage technique et que, depuis leur départ du mont Lèkumu, leur production de métal avait pratiquement cessé. Il n'a pas été possible de savoir si les Nzabi possédaient des fabricants de *nzundu*. Mais il est probable qu'ils n'en avaient pas et qu'ils étaient encore tributaires pour cela des Tsengi ; ce qui tendrait à montrer que si le monopole des Tsengi avait été brisé économiquement, il n'avait pu l'être politiquement.

b) *Les contacts avec les commerçants du Sud*

L'installation des Nzabi chez les peuples commerçants, que ce soit chez les Téké ou chez les Tsaangi, se fit selon les mêmes modalités. L'arrivée des Nzabi chez les peuples commerçants était rarement un premier contact. Dans la généralité des cas, l'installation d'un groupe Nzabi sur des terres téké ou tsaangi résultait de relations commerciales. Un homme venait avec son groupe de résidence s'installer dans le village de son partenaire de commerce. Puis ce groupe de résidence s'agrandissant par le jeu des relations d'alliance ou de filiation, les Nzabi se constituaient en un village qui, assez souvent, prenait le nom du village téké ou tsaangi auprès duquel il était installé. Ainsi se mettaient en place dans les zones de contact des villages mixtes[1] nzabi-téké ou nzabi-tsaangi.

1. Ces modalités d'installation des Nzabi chez les peuples voisins semblent avoir été très générales, puisque Du Chaillu signale chez les Masango la présence de villages mixtes : « Il est curieux de voir la rue de ce village, habitée d'un côté

— *Le contact Nzabi-Téké*

La zone où se produisirent les contacts entre les Nzabi et les Téké se situe à l'ouest de la Louessé entre le mont Lèkumu au nord et la Sinaga au sud. L'enquête a dénombré une quinzaine de villages nzabi établis sur des terres téké. Le nombre réel est probablement plus important du fait que beaucoup de villages téké et nzabi ont été anéantis ou dispersés au moment de la guerre avec les Français et que pour cette raison les informateurs font défaut. Partout les Nzabi payèrent un droit d'installation, le *pakha*, constitué d'une ou deux chèvres, de volailles, de vin de palme et de tabac. Ce fut le cas en particulier du village nzabi-nzèbi de Bugungu près de la Sinaga, qui dut payer le *pakha* à Matèné, chef du village téké de Mambanda. Il en fut de même pour les villages nzabi-ngugela de Bungomo, Nzuku-Nzuku et Bumbéré qui s'installèrent peu avant la guerre avec les Français sur une terre téké et payèrent le *pakha*.

Sur la rive gauche de la Sinaga, les Nzabi-Pèti du village de Niongo payèrent le droit d'installation en *nzundu*, poules et graines de courge, à des Wumbu qui avaient eux-mêmes payé aux Téké pour s'installer. Au nord, les villages de Tsinguédi, Dumagni, Pudandjioka, Bandzokha, Lebigha, Malambani, etc., s'établirent de la même façon sur les terres téké.

— *Le contact Nzabi-Tsaangi*

Avant l'arrivée des Nzabi sur leurs terres, les Tsaangi établis au sud de la Molo remontaient entre Nyanga et Louessé pour se procurer du caoutchouc chez les Nzabi qui, à leur tour, allaient chez leurs partenaires de commerce tsaangi chercher des marchandises. Musolo est le premier village nzabi à s'être installé vers 1895 au sud de la Molo. Lorsque Ngula-Nzali est venu avec les gens de Musolo auprès de Lihahi, il a offert le *pakha* à Busiengé, son camarade de commerce. Le nouveau village prit le nom de Lihahi.

De la même façon Ndombo, du village nzabi de Doumanga, a payé le *pakha* à son camarade de commerce, Bungwandza, pour pouvoir s'installer sur les terres du village tsaangi de Matoto. Mutodi, dit Bubanga, du clan Mbundu, a payé, pour pouvoir installer son village entre la Molo et la Bibondokho, à trois de ses camarades de commerce tsaangi : Maniudu du village Vondzo, Mungara de Mukima et Mukèmo de Muduma.

Par la suite, les autres villages nzabi qui passèrent au sud de la Molo payèrent le *pakha* aux villages nzabi déjà installés, près desquels ils venaient s'établir. Ainsi Lebamba du clan Makanda a offert le *pakha* à Ndombo pour installer Mugundu, son village, près de Dumanga.

Les Nzabi n'avaient aucune difficulté à s'installer chez les Téké et chez les Tsaangi. Ceux-ci ne cultivant que très peu laissèrent les Nzabi

---

par les Ashangos et de l'autre par des nègres de la tribu des N'javis. Il paraît que ceux-ci auraient été chassés à l'ouest par les hostilités d'une tribu puissante, les Ashanguis, leurs voisins de l'est » [**19**, p. 249].

nouvellement arrivés choisir les terrains qui leur convenaient. Cependant l'arrivée des Nzabi chez leurs partenaires de commerce du Sud modifia sensiblement leur position dans la traite. Arrivés d'abord en petit nombre, les Nzabi, une fois pourvus de terres, constituèrent des points d'attraction pour ceux qui se trouvaient derrière eux dans la migration. Aussi par le jeu des relations de parenté et d'alliance, les petits établissements nzabi en vinrent à grossir et à devenir majoritaires dans les villages mixtes. Assez souvent mis en minorité sur leurs propres terres, les Tsaangi et les Téké préféraient abandonner leurs villages pour se retrouver entre eux, plus au sud, à quelque distance de là. En arrivant au contact des commerçants, les Nzabi se mirent à assurer eux-mêmes une partie des transactions effectuées auparavant par les Téké et les Tsaangi. Pratiquement tout le commerce avec les métallurgistes tsengi du Nord passa aux mains des Nzabi. Une des conséquences de la mise en place de ces nouvelles relations, qui désavantageaient tout autant les métallurgistes tsengi que les commerçants tsaangi, fut la migration individuelle, dans les villages nzabi situés dans la zone de contact, de nombreux forgerons tsengi qui contournaient ainsi l'écran que la migration nzabi aurait imposé entre eux et les commerçants, en produisant des outils de fer et en prenant eux-mêmes une part très active dans les échanges de métal entre le Nord et le Sud.

Envahis de façon insidieuse et dépossédés des avantages qu'ils retiraient autrefois de leur situation commerciale, les Tsaangi et les Téké essayèrent de les regagner en maintenant les Nzabi dans une dépendance matrimoniale et territoriale. Très souvent les Nzabi, pour affermir leur installation chez les commerçants, renforçaient les relations de camaraderie par des alliances matrimoniales, en donnant des femmes en mariage aux commerçants chez lesquels ils s'installaient.

Sitôt établis au Sud et sur les meilleures terres, les Nzabi se mirent à produire ; et leurs productions, résultant de l'agriculture et de la cueillette, incomparablement plus importantes que celles des commerçants, étaient échangées à des conditions plus avantageuses qu'auparavant. Ce qui, joint à l'arrivée continuelle de nouveaux émigrants, était une menace sérieuse pour les commerçants. Les Téké et les Tsaangi réagirent par un contrôle de la terre et des productions. Cependant leur faiblesse numérique qui ne leur permettait pas de repousser les nouveaux arrivants les conduisit à utiliser des techniques magiques. Périodiquement les Nzabi, après une bonne récolte, voyaient leurs champs et leurs plantations dépérir. Les féticheurs consultés concluaient à des sorts jetés par les Tsaangi ou les Téké. Ceux-ci promettaient alors de mettre fin à leur sorcellerie, moyennant des prestations d'arachides, de tabac, de graines de courge, et de bétail. Pour éviter de telles crises, les Nzabi en étaient venus à donner préventivement une redevance annuelle en nature aux commerçants chez lesquels ils étaient installés.

Cependant ce contrôle de la terre par la magie apparaît comme l'ultime recours des commerçants pour faire face au grignotage de leurs

positions, qui s'accentuait de jour en jour avec l'arrivée de nouveaux émigrants. Il est fort probable que sans l'installation de l'administration et des forces coloniales, les Tsaangi auraient été contraints à une migration massive vers le Sud. Les Tsaangi, en jouant le jeu du colonisateur (en se soumettant à sa force, en envoyant leurs enfants dans ses écoles, en travaillant pour l'administration nouvellement installée), s'assurèrent pour plus d'un lustre le maintien d'une supériorité qui était alors en déclin. Au contraire, les Téké, insoumis et battus par les forces coloniales aidées localement par les Nzabi, subirent un écrasement démographique et politique dont ils sont, encore aujourd'hui, loin d'être remis.

BIBLIOGRAPHIE

[1] ALEXANDRE, P., « Proto-histoire du groupe beti-bulu-fang : essai de synthèse provisoire », *Cahiers d'Études Africaines*, 20, V-4, 1965, pp. 503-560.

[2] ANDERSSON, E., *Contribution à l'ethnographie des Kuta*, Uppsala, 1953, I.

[3] AVELOT, R., « Recherches sur l'histoire des migrations dans le bassin de l'Ogooué et la région littorale adjacente », *Bulletin Géographique, Historique et Descriptif*, 1905, pp. 357-412.

[4] BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, 1963.

[5] BARRAT, M., « Ogooué et Como (Congo-Français) : Voyage fait en 1895 de Njolé à Franceville, de Franceville à Njolé par terre inconnue », *Bulletin de la Société de Géographie*, 7e sér., XVII, 1896, pp. 154-187.

[6] BASTIAN, A., *Die deutsche Expedition an der Loango-Küste*, Iena, 1874.

[7] BERTHELOT DU CHESNAY, E., « Le pays de Makabana (Niari), son sol, ses productions, ses peuplades », *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale*, XXV, 1903, pp. 205-221.

[8] BERTON, J., « Les races du Gabon : de Lastoursville à Samba », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, XVI, 1895, pp. 211-218.

[9] BRUEL, G., « Carte du Moyen Ogooué et de la Ngounié », *Service Géographique Colonial*, 1909, 1/500 000.

[10] BRUEL, G., « Notes géographiques sur le bassin de l'Ogooué », *Revue Coloniale*, 93-97, 1911, pp. 5-75.

[11] BRUNSCHWIG, H., « La troque et la traite », *CEA*, 7, II-3, 1962, pp. 339-346.

[12] BRUNSCHWIG, H., *Brazza explorateur, 1875-1879*, Paris-La Haye, 1966.

[13] CURTIN, P. D., and VANSINA, J., « Sources of the Nineteenth Century Atlantic Slave Trade », *Journal of African History*, V, 2, 1964, pp. 185-208.

[14] CUVELIER, J., *Documents sur une mission française au Kakongo, 1766-1776*, Bruxelles, 1953.

[15] DELCOURT, J.-C., *Au Congo Français, Monseigneur Carrie (1842-1904)*, Pointe-Noire, 1966.

[16] DEMARS, Lt., « Étude du plateau central du Congo Français : région dite des monts Birogou », *La Géographie*, IV, 8, 1901, pp. 89-96.

[17] DESCHAMPS, H., *Traditions orales et archives du Gabon*, Paris, 1962.

[18] DU CHAILLU, P., *Voyages et aventures en Afrique équatoriale*, Paris, 1863.

[19] DU CHAILLU, P., *L'Afrique sauvage : nouvelles excursions au pays des Aschangos*, Paris, 1868.

[20] DUPARQUET, R.P., « Notice sur la côte du Loango et du Congo », *Missions Catholiques*, VII, 1875, p. 116

[21] GUILBOT, J., « Le Bilaba », *Journal de la Société des Africanistes*, XXI, 1, 1951, pp. 163-174.

[22] GUIRAL, L., *Le Congo Français*, Paris, 1889.

[23] JACQUES, « Exploration du haut-bassin de la Nyanga », *La Géographie*, XV, 1907, p. 1270.

[24] JEAN, S., *Région économique de la N'gounié-Nyanga : étude sociologique*, Paris, 1962.

[25] JOBIT, E., « Mission Gendron au Congo Français : exploration de la brigade Jobit », *La Géographie*, III, 1901, pp. 181-192.

[26] KINGSLEY, M. H., *Travels in West Africa*, London, 1897.

[27] LOEFFLER, C. K., « Mission Gendron au Congo Français : exploration du lieutenant Loeffler (23 août 1898 - octobre 1899) », *La Géographie*, III, 1901, pp. 193-196.

[28] MILETTO, Dr, « Notes sur les ethnies de la région du Haut-Ogooué », *Bulletin de l'Institut d'Études Centrafricaines*, nouv. sér., 2, 1951, pp. 19-49.

[29] MIZON, L., « Les routes du Congo : études sur l'Ogooué », *Revue Maritime et Coloniale*, XXXVII, 1885, pp. 461-481.

[30] MOUSNIER, J., *Journal de la traite des Noirs*, Paris, 1957.

[31] PAYEUR-DIDELOT, *Trente mois au continent mystérieux : Gabon-Congo et Côte occidentale d'Afrique*, Paris, 1899.

[32] PERROIS, L., « La circoncision Bakota (Gabon) », *Cahiers de l'ORSTOM*, série Sciences humaines, V, 1, 1968, 109 p.

[33] REIDELL, Cdt, *Le Commandant Lamy d'après sa correspondance et ses souvenirs de campagne (1858-1900)*, Paris, 1903.

[34] SAUTTER, G., « Note sur l'agriculture des Bakamba de la vallée du Niari », *Bulletin de l'Institut d'Études Centrafricaines*, nouv. sér., 9, 1955, pp. 67-105.

[35] VANSINA, J., « Long-distance trade routes in Central Africa », *Journal of African History*, III, 3, 1962, pp. 375-390.

[36] WALCKENAER, C. A., *Collection de voyages en Afrique*, Paris, 1824.

[37] WALKER, A., « Les tribus du Gabon », *Bulletin de la Société de Recherches Congolaises*, 4, 1924, pp. 55-99.

[38] WALKER, Abbé, « La parenté entre clans familiaux de tribus différentes », *Liaison*, 69, 1959, pp. 45-48.

[39] ZOLL'OWAMBE, C., « Visage africain d'une coutume indienne et mélanésienne », *Bulletin de la Société d'Études Camerounaises*, 19-20, 1947, pp. 35-60.

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES - SORBONNE

SIXIÈME SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Cahiers D'ÉTUDES AFRICAINES

48

Volume XII MCMLXXII 4e Cahier

Tirage à part

MOUTON & CO

10 AVR. 1973

O. R. S. T. O. M. ex1

Collection de Référence

n° 6031 Soc.

DUPRE